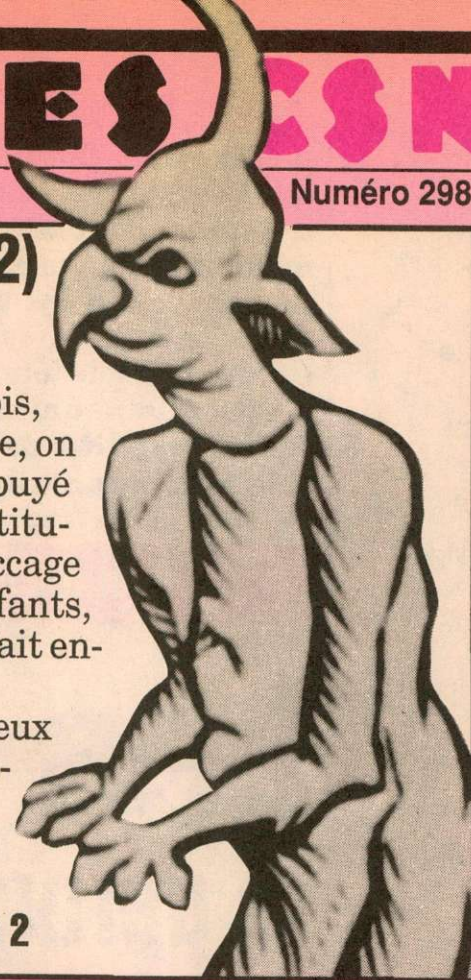


La Bêtise (2)

Qu'une personne, deux, ou même trois, commettent une bêtise, même une grosse, on en a vu d'autres. Mais qu'un groupe, appuyé par une institution, voire plusieurs institutions, concocte une immense Bêtise, saccage des réputations, brise des espoirs d'enfants, voilà qui laisse incrédule d'abord, stupéfait ensuite, indigné enfin.

Yolande Thibodeau et Conrad Lagueux se sont frottés à cette Bêtise, mise en lumière dans notre précédente édition. Lucie Laurin a recueilli leurs témoignages.

Page 2



LAC MEECH:

COMME ÇA, J'ESPÈRE QUE LE MANITOBA VA COMPRENDRE!

NOUVELLES CSN
L'ABORTÉMENT SUR DEMANDE SERAIT UN CRIME



GARINTE

FORUM

POUR L'EMPLOI

Mille six cents intérêts, un objectif

On n'a pas souvent l'occasion de voir mille six cents personnes représentant des intérêts infiniment variés, opposés même, attablées pour chercher une solution à un problème de société. Les 5 et 6 novembre, oubliant pour quelques heures leurs divergences, des représentants du mouvement syndical, des groupes ethniques et communautaires, du mouvement coopératif, de l'Église, des employeurs, etc, ont parlé de l'avenir de notre pays. Henri Jalbert y était.

Page 6



Au nom du père et du fils

Le billet de Michel Rioux
Page 23



Coordination
Lucie Laurin
(514-598-2159)

Rédaction
Louis Blackburn
Jean-Anne Bouchard
Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations
Jacques Guay
Clément Trudel

Photographes
Alain Chagnon
Guy Ouellet
Hélène Rochon

**Conception
graphique**
Jean Gladu

Montage informatique
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Lucie Laurin

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32.000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

**Avis de changement
d'adresse:**
CSN adressage
1601 de Lorimier

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

NOUVELLES CSN 298 page 2

La Bêtise **2** À l'automne 1986, un scandale montréalais pour jeunes mésadaptés socio-affectifs: quinze adultes étaient accusés d'abus sexuels. Traduits devant les tribunaux, ils étaient libérés lors de l'enquête préliminaire. De même, une commission spéciale instituée ensuite par le gouvernement lavait les accusés de tout soupçon, au terme d'une enquête de 18 mois. Lors de son précédent numéro, *Nouvelles CSN* publiait le témoignage de deux des éducateurs faussement accusés. Dans une deuxième tranche, une militante qui a représenté le syndicat devant la Commission Gagnon et l'avocat de la CSN responsable du dossier nous livrent leurs impressions.

Pour les instigateurs de l'enquête maison

Les enfants: le dernier de leurs soucis!

par Lucie Laurin

Lorsqu'on le questionne sur l'affaire du centre d'accueil, Conrad Lagueux, conseiller juridique à la CSN, est intarissable: *«C'est une des pires injustices sur lesquelles j'ai eu à travailler depuis que je suis à la CSN. Il s'agit d'une accusation peu banale et à propos de laquelle, au départ, on a tendance à se dire qu'il a dû se passer quelque chose, parce que c'est trop gros. On prend pour acquis que les gens ne lancent pas des accusations graves comme celles-là sans a-*



voir fait une enquête sérieuse...»

Accusations graves, mais délibérément vagues: *agressions sexuelles continues*. Voilà qui dispense de fournir des dates, des lieux, bref, des précisions qui permettraient d'en vérifier le bien-fondé. Pendant cinq ans, les quinze accusés-és auraient participé à de véritables orgies nocturnes - sexe, drogue, alcool - sans que, jamais, aucun voisin ne soit alerté, ni que le moindre écho ne vienne faire rougir les chastes oreilles d'Édith.

Convoquée par la directrice des services de réadaptation, la veuleuse de nuit apprend qu'elle est congédiée et que, si elle ne dépose pas de grief, les choses n'iront pas plus loin. Raison: des enfants l'accusent d'agressions sexuelles. Dès le départ, donc,

elle est coupable aux yeux de l'employeur, qui refuse de lui donner des explications et d'entendre les siennes. Une justice expéditive qui reflète bien le fonctionnement autoritaire du module X.

Une discipline militaire

Ouvert en 1978, le module X du centre d'ac-

cueil Y a souvent été le lieu de conflits internes sur les valeurs éducatives, opposant les partisans d'une approche répressive à ceux d'une approche libérale. De l'aveu même de la directrice du module au moment des événements, les répressifs imposaient une discipline militaire: *«Les enfants sont tellement encadrés qu'ils n'ont au-*

cun moment pour respirer, puis, personnellement, je trouve que c'est trop, a-t-elle déclaré à la Commission Gagnon. Je me dis: il n'y a aucun moment dans la vie modulaire, d'après ce que j'ai vu depuis que je suis arrivée, où les enfants ont un quelconque plaisir...»

Répressifs, ils l'étaient aussi pour les activités sexuelles, imputant ce type d'activités aux enfants dès qu'ils les voyaient agités. «Deux éducatrices s'autoproclamaient "championnes" pour sentir la tension et enquêter sur la sexualité des enfants: Édith et Michèle, explique Yolande Thibodeau, représentante syndicale à la Commission Gagnon. Ces enquêtes étaient toujours me-

nées

selon la même technique: les enfants étaient isolés ou privés de sorties jusqu'à ce qu'ils avouent ce que les éducatrices voulaient entendre, l'aveu étant, selon elles, un instrument de réadaptation...»

Crois ou meurs!

Lorsque, finalement, des enfants en incriminaient d'autres, ces derniers étaient punis. En 1984, par exemple, quatre garçons parmi les plus vieux furent accusés d'avoir participé au viol d'une fillette de 7 ans. Le principal accusé, s'étant reconnu coupable au terme de trois jours de réclusion, fut envoyé dans un centre d'accueil fermé, tandis que deux autres étaient transférés ailleurs et que le quatrième, sous la tutelle de Michèle, était mystérieusement épargné. Un examen médical de la fillette - qui, devant la Commission, nia avoir été violée - révéla qu'il n'y avait jamais eu pénétration. La question, pourtant, ne fut pas reconsidérée.

Au printemps 1986, une fillette fut isolée durant trois

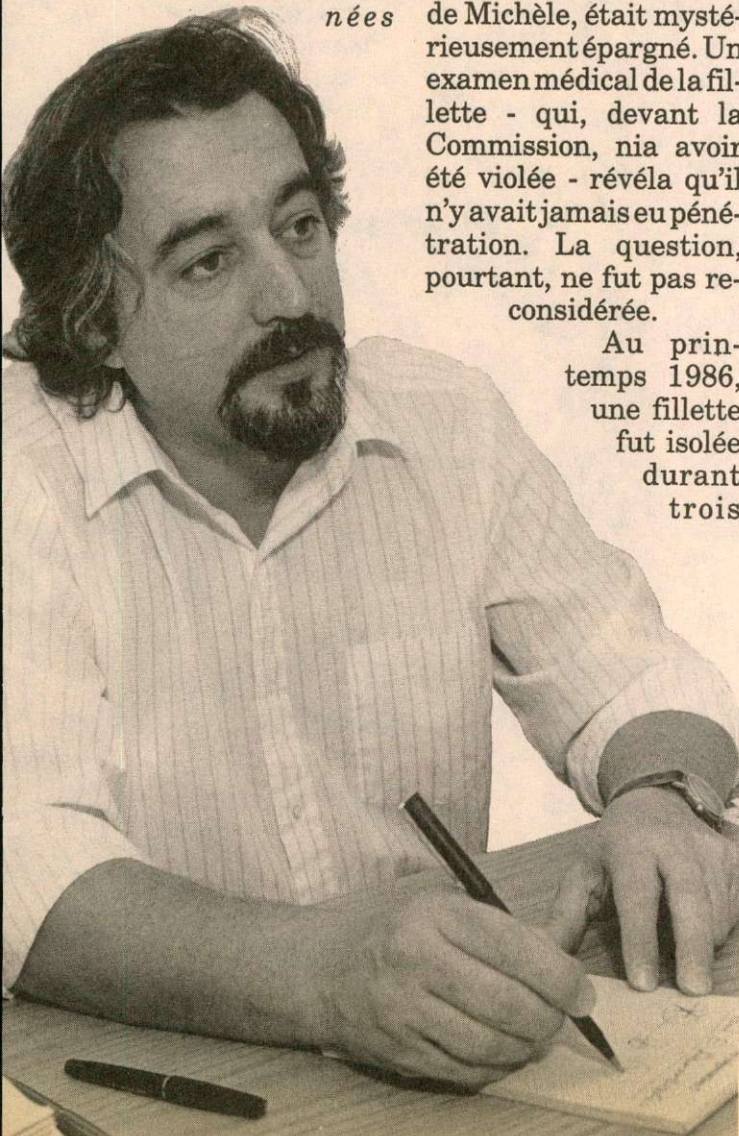
mois, en dépit de l'intervention de sa travailleuse sociale, qui estimait qu'elle dépérissait et régressait. Le clan répressif étant majoritaire et le directeur du module ayant nettement pris parti en sa faveur, les éducateurs qui s'apitoièrent sur son sort, tout comme ceux qui, plus tard, protestèrent contre les méthodes d'enquête, furent traités comme des renégats, voire invités à démissionner; plusieurs d'entre eux, d'ailleurs, se retrouvèrent parmi les accusés.

Des championnes de l'inquisition

«Édith travaillait trois jours par semaine, mais quand elle enquêtait sur les activités sexuelles des enfants, elle était particulièrement présente au module, tant

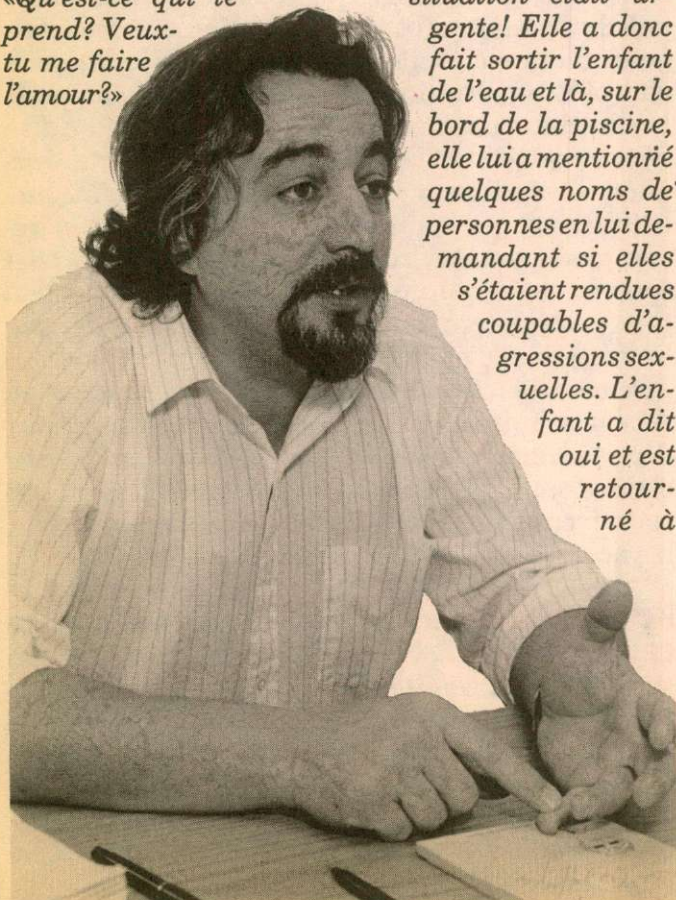
sa cause la passionnait, reprend Conrad Lagueux. C'est durant cette période qu'un éducateur, appelé à faire du remplacement au module X, a remarqué qu'Édith parlait sans cesse des activités sexuelles au module, ne pouvant se retenir, même devant les enfants, au point où il s'est adressé à des supérieurs pour recommander qu'on vienne en aide, non pas aux enfants du module X, mais aux éducateurs! Il s'est retrouvé au nombre des accusés...»

Michèle n'était guère mieux. Au moment des événements, elle était en congé de maternité, mais on la pria de revenir pour interroger les enfants. *«Michèle n'avait pas son pareil pour les faire parler, rapporte Yolande Thibodeau.*



Lorsque les enfants niaient, elle disait aux autres adultes présents à l'interrogatoire: "Laissez-moi seule avec lui." Et alors, de sa voix la plus maternelle, elle lui adressait des reproches: "Ça se voit dans tes yeux que tu mens à Michèle. Ça n'est pas beau! Ça fait de la peine à Michèle!" etc. » Peu d'enfants résistaient à ce genre de pression.

Priée d'illustrer ce qu'elle avait en tête lorsqu'elle parlait de comportement hypersexué chez un enfant, Michèle décrit à la Commission l'événement suivant: un jour qu'elle était étendue sur un lit d'enfant, entourée de deux fillettes auxquelles elle faisait la lecture, une troisième fillette est entrée. Voyant qu'il ne restait plus de place, elle s'est, tout bonnement, étendue sur Michèle. Celle-ci s'est levée brusquement et, saisissant l'enfant par les épaules, lui a dit, d'un ton sévère: «Qu'est-ce qui te prend? Veux-tu me faire l'amour?»



Des accusés préfabriqués

À ces deux championnes de l'inquisition, il faut ajouter une cadre, Lise, qui a dirigé les opérations à compter d'octobre 1986. Devant la Commission, elle s'est bien défendue d'avoir posé des questions suggestives aux enfants. «Pourtant, voici ce qu'elle a déclaré, rapporte Conrad Lagueux: dès qu'un enfant soumis à l'interrogatoire mentionnait le nom d'un éducateur, celui-ci était suspendu. Lorsque trois enfants mentionnaient le même nom, il était congédié. Un jour qu'il lui fallait une troisième accusation pour procéder à des congédiements, Lise s'est rendue à la piscine, où se trouvait un enfant qu'elle voulait interroger de nouveau. Cette démarche lui coûtait, a-t-elle raconté à la Commission car, habituellement, on ne dérange pas les enfants dans leurs activités. Mais la situation était urgente! Elle a donc fait sortir l'enfant de l'eau et là, sur le bord de la piscine, elle lui a mentionné quelques noms de personnes en lui demandant si elles s'étaient rendues coupables d'agressions sexuelles. L'enfant a dit oui et est retourné à

l'eau. Quant à Lise, soulagée, elle est allée signifier aux personnes incriminées leur congédiement.

«Tu crées un drôle de "pattern" chez des enfants, lorsque tu leur confères un tel pouvoir. Ils savent qu'il leur suffit de donner des noms pour que les têtes tombent. Quelle image peuvent-ils avoir de la société, de notre système de justice, si ce n'est pas plus sérieux que ça, la réputation d'une personne?», s'inquiète Conrad Lagueux.

Des règlements de comptes

L'un des accusés, Pierre Auger, a participé, aux côtés des «championnes», à l'échafaudage des premières hypothèses et à la tenue des premiers interrogatoires d'enfants. «Il nous a fourni de précieuses informations, raconte Conrad Lagueux, sur la façon dont certains éducateurs, qui ne travaillaient

même pas au module X, ont été inculpés.» Après le congédiement de la veilleuse de nuit, l'hypothèse d'un réseau fut émise par le personnel du module. Au cours d'une réunion informelle, ces limiers maison commencèrent à spéculer sur la présence d'agresseurs au sein des employés ayant déjà travaillé ou travaillant encore au module. Soudain, Pierre regarda Édith et déclara: «Je suis sûr que tu penses à la même personne que moi!» Pierre Auger, tout comme Édith, n'aimait pas Pierre Beaupré...

Dans les interrogatoires qui suivirent, on demanda aux enfants: «Dis-nous ce que Pierre Beaupré a fait à Nicolas (prénom fictif)!» Ou encore: «Il n'y avait pas, parmi les agresseurs, un monsieur avec des cheveux gris et une barbe?» C'est ainsi que Pierre Beaupré fut accusé par des enfants qu'il ne connaissait même pas.



«La preuve a révélé des conflits entre les personnes mises en cause et les personnes qui ont procédé aux entrevues, mais ces conflits n'étaient pas de taille à justifier des accusations», a déclaré la procureure de la Commission Gagnon, Me Céline Lacerte-Lamontagne.

Et les enfants, dans tout ça?

Trop absorbés par les comptes à régler, nos fins limiers en ont oublié leur fonction première: aucun des enfants présumément abusés n'a reçu un quelconque soutien psychologique du centre d'accueil. Plus encore, lorsque l'affaire a éclaté, des psychiatres de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, qui traitaient des enfants du module X, ont communiqué avec le centre d'accueil pour demander d'être tenus au courant. Trois ans plus tard, à l'heure de la Commission Gagnon, le centre d'accueil n'avait toujours pas communiqué avec eux. «En outre, ajoute Conrad Lagueux, les experts s'entendent pour dire qu'un enfant qui est poussé à faire un faux témoignage peut être aussi traumatisé que s'il avait été vraiment abusé. D'ailleurs, la procureure des enfants, Me Suzanne Gilbert, a soulevé ce point et s'en est inquiétée. D'une façon comme de l'autre, ces enfants avaient besoin d'appui, et le centre d'accueil, tout comme la Direction de la Jeunesse, les ont laissés tout seuls avec leur fardeau.

«Autre exemple d'incurie, poursuit-il: un jour, Michèle a téléphoné à une ex-pensionnaire du module qui résidait

dans un autre centre d'accueil, pour l'inviter à souper au restaurant avec Édith. Les deux éducatrices sont allées la chercher vers la fin de l'après-midi... et l'ont amenée au module X pour lui faire subir un interrogatoire. Il n'y a jamais eu de restaurant. Ce n'est qu'à 20 heures 30 qu'elles lui ont permis de descendre à la cuisine prendre une bouchée. À 21 heures 30, la fillette ayant déclaré ce que nos inquisitrices voulaient entendre, ces dernières se déclarèrent complètement effondrées, incapables de la raccompagner à son centre d'accueil, et elles la renvoyèrent en taxi! Ain-

si, après lui avoir fait dire qu'elle avait été abusée, elles l'ont laissée à elle-même, et sont allées se faire consoler par leur mari! C'est monstrueux!», s'indigne Conrad Lagueux.

Des questions troublantes

Tel comportement révèle une indifférence étonnante, chez une éducatrice, à l'endroit des enfants qu'on lui confie. Mais dans une autre circonstance, le même comportement fait naître des questions troublantes. Ainsi, après avoir arraché à Normand (prénom fictif) l'aveu qu'il avait été abusé par la veilleuse de nuit,

Édith termina son quart de soir et rentra tranquillement chez elle, attendant le lendemain, selon son propre témoignage, pour prévenir ses collègues.

«Elle savait pourtant, déclare Yolande Thibodeau, que la veilleuse de nuit allait rentrer au travail cette nuit-là. Et elle n'a pris aucune mesure particulière, laissant Normand entre des mains qu'elle disait criminelles!»

Rien n'est plus pareil, maintenant

Toute cette inquisition n'a pas été sans entraîner des répercussions sur les autres modules et centres d'accueil. «Par crainte d'être soupçonnés, des éducateurs ont commencé à s'autocensurer, explique Yolande Thibodeau. Telle veilleuse de nuit a mis fin à son habitude de frictionner à l'alcool, la nuit, les enfants enrhumés. Telle éducatrice a cessé de visiter les enfants au bain pour s'assurer que l'arrière des oreilles n'a pas été oublié. De façon générale, plusieurs employés ont commencé à retenir leurs caresses, baisers et autres marques d'affection.» Des dégâts incommensurables, dont les enfants font aussi les frais.

«Il ne faut pas s'y laisser prendre: dans cette triste histoire, ce ne sont pas des enfants qui ont trompé des adultes, ce sont plutôt des adultes qui ont odieusement trompé des enfants, et des enfants qui avaient particulièrement besoin d'eux!» conclut Conrad Lagueux.

Aucune preuve matérielle!

«Aucune preuve indépendante ne corrobore les enfants», a déclaré la procureure de la Commission Gagnon, Me Céline Lacerte-Lamontagne.

«À chaque rare fois que l'accusation a comporté un détail matériel, date, maison de débauche, photos, couteaux, matériel porno, ce détail, vérifié par les policiers, a totalement disculpé les accusés», renchérit Conrad Lagueux.

Le docteur Jean-Yves Frappier, pédiatre à l'hôpital Sainte-Justine, qui a examiné sept enfants présumément agressés, a témoigné devant la Commission Gagnon. «On doit donc reconnaître qu'aucune de ses constatations ne permet d'affirmer, non plus d'ailleurs que de nier, l'existence d'abus sexuels à la résidence, au cours des années 1980 à 1986», écrit le commissaire Gagnon dans son rapport.

M. Louis Martin, psychothérapeute à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, a témoigné au sujet de deux enfants présumément abusés, qu'il suivait en thérapie. M. Martin n'a noté aucune réaction pouvant laisser croire à une agression sexuelle. Par contre, il s'est inquiété de la dépression de l'un des enfants placés en isolement lors de son séjour au module X, et il a tenté d'y mettre fin.

(À suivre)

L'EMPLOI: un objectif convergent

Le Forum pour l'emploi, qui s'est tenu les 5 et 6 novembre, réunissait sur une même tribune des porteparoles syndicaux, des employeurs, des représentants des groupes ethniques et communautaires, des délégués du mouvement coopératif, de l'Eglise, des femmes, des jeunes, des Centres de formation professionnelle, des municipalités, et encore.

Pour une rare fois dans l'histoire du Québec, l'ensemble des décideurs (exception faite des gouvernements) étaient réunis pour discuter, dialoguer, se pencher sur l'avenir du Québec, sur l'avenir des hommes et des femmes de ce pays.

Les intérêts de ces différentes organisations divergent. La tendance des entreprises est de réaliser des profits. Les gouvernements cherchent à conserver le pouvoir. Les syndicats et les or-

ganisations populaires visent à un meilleur partage de la richesse.

Mais au-delà de ces divergences, un objectif convergent a été identifié, un objectif qui veut que dans notre société, si l'ensemble des intervenants travaillent dans une perspective de plein emploi, tout le monde va y gagner.

Un meilleur partage

Les citoyennes et citoyens y trouveront leur compte dans un meilleur partage du travail et de la richesse. Les entreprises verront augmenter leur production et la vente des biens à la consommation. Les gouvernements aussi y trouveront leur compte, par une augmentation des entrées de fonds et une diminution des dépenses sociales.

Par Henri Jalbert

«Le plein emploi n'est pas une utopie, mais un projet réaliste et réalisable. Cependant, il n'y a pas de recette magique et il ne faut pas s'attendre à un miracle. Nous devons plutôt nous attendre à un processus très long. Il nous faudra travailler très fort à mettre de l'avant un véritable rapport de forces populaire dans le but d'atteindre cet objectif. Le plein emploi doit devenir une véritable obsession pour tout le monde, pour tous les décideurs».

Le président de la CSN, Gérard Larose, est optimiste face à la décision des 21 membres du comité de parrainage du **Forum pour l'emploi** de demeurer en fonction et de poursuivre leur action, avec le maintien ou la création d'un comité dans chaque région du Québec, de façon à rassembler

les divers intervenants socio-économiques régionaux.

«Dans cette démarche, nous aurons à coeur de défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs, et plus encore quand elles et ils sont privés d'emploi. Notre responsabilité syndicale est grande de trouver avec les autres intervenants des solutions durables pour valoriser l'emploi, sa qualité, sa quantité.

*«Les diverses organisations présentes au **Forum pour l'emploi** représentent les trois quarts du Québec. Cela veut dire que le comité national va devenir à toutes fins utiles incontournable sur la question de l'emploi. Le comité devra donc être capable d'interpeller les gouvernements, les décideurs, pour que l'emploi devienne une priorité aillant pour eux que pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois».*

1 CLAUDE BÉLAND
président
Mouvement Desjardins

2 LOUIS ARSENAULT
président
Chambre de Commerce
du Québec

3 CLAUDE CORBO
recteur
UQAM

4 MICHEL GERVAIS
recteur
Université Laval

5 MGR JEAN-GUY HAMELIN
président
Comité des affaires sociales,
Assemblée des évêques
du Québec

6 MARCEL DUTIL
président
Groupe Canam Manac

7 PATRICK KENNIFF
recteur
Université Concordia

8 LOUIS LABERGE
président
FTQ

9 RICHARD LE HIR
vice-président
Association des manufacturiers
canadiens (division Québec)

10 BRIGITTE LEPAGE
présidente
Conseil permanent de la jeunesse

11 PIERRE MÉNARD
président
Association québécoise
des organismes régionaux
de concertation et
de développement

12 CONSTANCE MIDDLETON-
HOPE
présidente

Fédération des femmes
du Québec

13 ROGER NÉRON
président
Groupe CFC

14 ROGER NICOLET
président
Union des municipalités régio-
nales de comté
et des municipalités locales
du Québec

15 LORRAINE PAGÉ
présidente
CEQ

16 ROBERT PERREAU
vice-président
Comité exécutif de la Ville
de Montréal

17 JEAN PERRON
administrateur de sociétés

18 GILLES POTVIN

président
Association provinciale
des commissions
de formation professionnelle

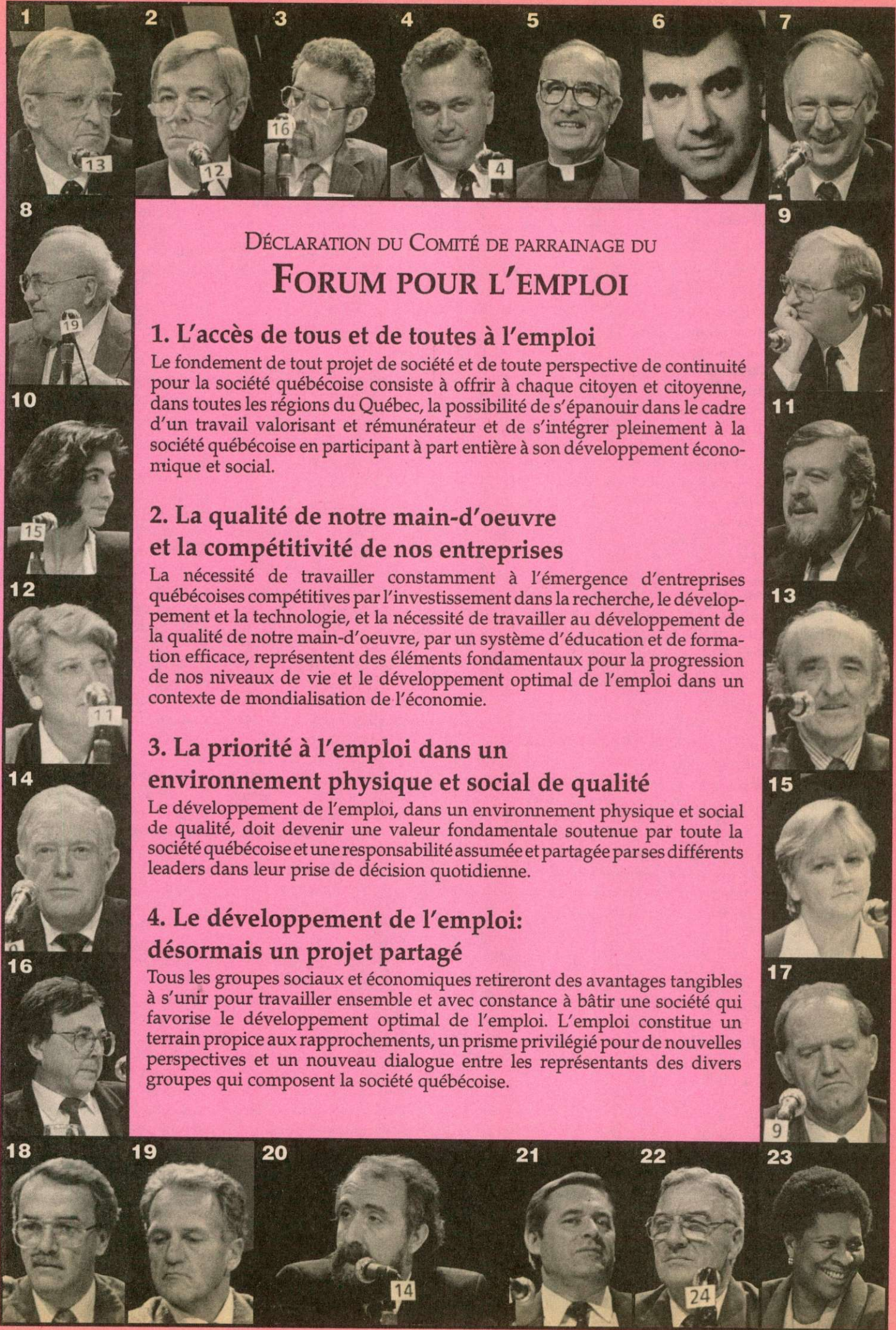
19 JACQUES PROULX
président
UPA

20 GÉRALD LAROSE
président
CSN

21 ROBERT ROUTHIER
adjoint au président
Shermag

22 RAYMOND SIROIS
président du conseil
Québec Téléphone

23 JUANITA WESTMORE-
LAND-TRAORÉ
présidente
Conseil des communautés
culturelles et de l'immigration
du Québec



DÉCLARATION DU COMITÉ DE PARRAINAGE DU

FORUM POUR L'EMPLOI

1. L'accès de tous et de toutes à l'emploi

Le fondement de tout projet de société et de toute perspective de continuité pour la société québécoise consiste à offrir à chaque citoyen et citoyenne, dans toutes les régions du Québec, la possibilité de s'épanouir dans le cadre d'un travail valorisant et rémunérateur et de s'intégrer pleinement à la société québécoise en participant à part entière à son développement économique et social.

2. La qualité de notre main-d'oeuvre et la compétitivité de nos entreprises

La nécessité de travailler constamment à l'émergence d'entreprises québécoises compétitives par l'investissement dans la recherche, le développement et la technologie, et la nécessité de travailler au développement de la qualité de notre main-d'oeuvre, par un système d'éducation et de formation efficace, représentent des éléments fondamentaux pour la progression de nos niveaux de vie et le développement optimal de l'emploi dans un contexte de mondialisation de l'économie.

3. La priorité à l'emploi dans un environnement physique et social de qualité

Le développement de l'emploi, dans un environnement physique et social de qualité, doit devenir une valeur fondamentale soutenue par toute la société québécoise et une responsabilité assumée et partagée par ses différents leaders dans leur prise de décision quotidienne.

4. Le développement de l'emploi: désormais un projet partagé

Tous les groupes sociaux et économiques retireront des avantages tangibles à s'unir pour travailler ensemble et avec constance à bâtir une société qui favorise le développement optimal de l'emploi. L'emploi constitue un terrain propice aux rapprochements, un prisme privilégié pour de nouvelles perspectives et un nouveau dialogue entre les représentants des divers groupes qui composent la société québécoise.

"S'impliquer davantage dans la vie régionale"

-Pierre Paquette

Le Conseil central a ainsi participé directement aux travaux de PRO-EST et de RESO, deux regroupements qui travaillent sur le terrain pour le maintien et la création d'emplois dans l'Est et le Sud-Ouest de Montréal.

«On y défend une stratégie d'intervention basée sur la consolidation des emplois manufacturiers, la création d'emplois de qualité et la mise sur pied de mesures particulières de réinsertion en milieu de travail des personnes en difficultés».

Côté logement, les politiques défendues par le Conseil central sont essentiellement fondées sur la promotion du logement social et le maintien dans les lieux des résidents des différents quartiers.

«Il y a une jonction entre les intérêts populaires que nous défendons et les positions développées jusqu'à présent par le RCM. Il y a un consensus sur la question du logement; l'étape à venir, c'est la mobilisation pour contrer les politiques mises de l'avant par le fédéral et le provincial».

Côté action politique, le Conseil central s'est impliqué dans plusieurs luttes menées par des syndicats locaux: Voyageur (loi anti-scabs au fédéral), Squibb (loi sur les brevets pharmaceutiques), Vickers (protection des emplois).

Il a aussi appuyé le MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte), qui a fait élire quatre commissaires lors des dernières élections scolaires; il a mis de l'avant un début d'appui au NPD fédéral dans le cadre de l'opposition au libre-échange, a poursuivi un travail auprès du RCM, en collaboration avec le Comité ré-

«Concrétiser encore plus ce que nous avons mis de l'avant depuis le dernier congrès en termes d'interventions et s'impliquer davantage dans la vie régionale».

Selon le président du Conseil central de Montréal, Pierre Paquette, les principales interventions des deux dernières années, qui se sont faites en fonction des quatre grands axes d'intervention (appui aux luttes, emploi, logement, action politique) ont permis non seulement d'intervenir et d'être présents, mais aussi d'aider à mettre sur pied des regroupements qui commencent à donner des résultats intéressants.

gional inter-syndical de Montréal.

«De plus en plus, il nous faut voir l'ensemble de nos interventions d'action politique comme une forme d'appui aux luttes, au même titre que la mobilisation et l'utilisation des moyens de pression».

Environnement global

«Sans vouloir changer les mots pour qu'ils fassent plus actuels, on est partis du concept de l'environnement global pour jeter un regard neuf sur notre action».

À l'occasion du 26e congrès du Conseil central de Montréal, qui se tiendra du 21 au 26 novembre prochains, on parle-

ra donc d'environnement économique (la question des emplois et du développement de l'emploi), d'environnement social (l'ensemble des conditions de vie), d'environnement écologique (entre autres la pollution industrielle en milieu urbain) et d'environnement politique (pour faire face au vide politique actuel).

Pierre Paquette insiste sur la nécessité d'intervenir tous azimuts sur la question de l'emploi. *«Il est nécessaire de démocratiser encore plus*

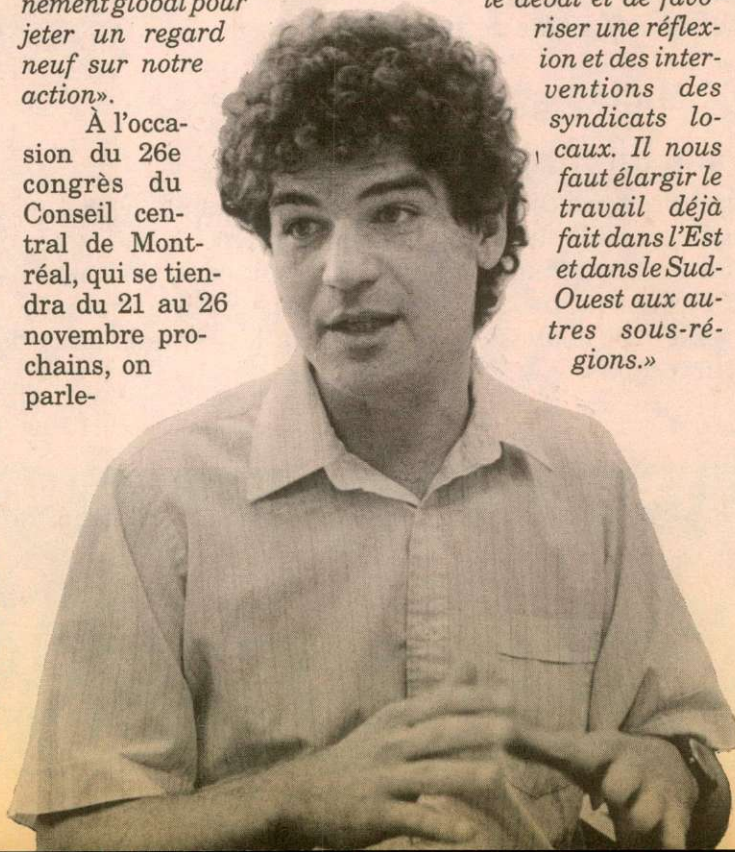
le débat et de favoriser une réflexion et des interventions des syndicats locaux. Il nous faut élargir le travail déjà fait dans l'Est et dans le Sud-Ouest aux autres sous-régions.»

L'environnement social, ce sont toutes les conditions de vie des travailleuses et des travailleurs, mais aussi de l'ensemble des citoyens. En plus des débats sur la question du logement dans la région montréalaise, deux autres débats nécessiteront des interventions importantes au cours des prochains mois: le transport en commun et le réseau routier. *«Sur ce dernier point, les interventions sont pressantes, car l'organisation du réseau routier joue un rôle important dans le maintien et le développement de l'emploi».*

Sur la question de l'écologie, beaucoup de nouveaux débats s'amorcent. L'exemple de la carrière Francon en est un. *«Un comité de citoyens voulait la fermeture de cette carrière. Le syndicat et le Conseil central ont entamé des pourparlers avec la compagnie. Celle-ci a investi quelque 17 millions \$ pour rendre ses installations conformes aux normes de protection de l'environnement. Ainsi, les emplois ont été maintenus, et un comité de vigilance, dont le syndicat fait partie, a été mis sur pied. Nous n'avons pas les moyens de perdre un seul emploi dans la région. Il nous faut donc être capables d'intervenir dans tous les champs d'activité».*

Par contre, il y a un vide politique au Québec et une dépolitisation des débats. Il y a donc nécessité que les groupes organisés se tiennent ensemble, poussent ensemble, dans la même direction.

«Nous devons absolument élargir nos alliances pour atteindre nos objectifs».



Une politique d'action en matière d'environnement

Par Jean-Pierre Paré

« Si nous ne prenons pas l'initiative, ce sont les boss qui vont le faire, explique le prési-

dent de la FTFP, Claude Plamondon, un travailleur de Domtar (Beauharnois). Déjà, ils ont commencé à en parler un peu partout, ils se sont nommé des porte-parole sur la question et ils interviennent publiquement dans les régions. En tant que mouvement syndical, il faut que nous soyons à l'avant-garde là-dessus comme sur d'autres sujets d'importance. C'est pourquoi nous voulons faire les débats nécessaires en profondeur, et avec nos membres, et avec l'ensemble du mouvement ».

Dans cette fédération dont plusieurs milliers de membres tirent leur gagne-pain directement de l'exploitation de la nature, il est normal que les préoccupations environnementales soient particulièrement enracinées. « Il est évident qu'elles prendront de plus en plus d'importance au cours des années à venir, particulièrement dans le Nord-Ouest québécois où, comme l'a démontré la récente série de reportages de l'émission Le Point, les forêts sont particulièrement mal en point », poursuit Claude Plamondon.

Le document de base présenté aux congressistes rappelle d'ailleurs que « notre fédération a été un des organismes les plus actifs pour demander que le mode d'exploitation forestière, reposant sur les coupes à blanc, l'usage excessif des méthodes mécanisées et l'absence de politique de reboisement soit remplacé par des modes d'opération basés sur la protection de notre ressource forestière ».

Il demeure tout de mê-

L'écologie, l'environnement. Sujet à la mode, s'il en est, par les temps qui courent. Il y a ceux qui s'en occupent en multipliant les coups d'éclat, comme Greenpeace et d'autres groupes écologiques, et il y a ceux qui sont tout autant préoccupés par la question mais qui prennent également en compte le sort des travailleurs concernés dans l'évaluation des problèmes et la définition des solutions à revendiquer.

C'est le cas de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, dont le 51e congrès s'ouvre cette semaine à Sherbrooke, et qui, pour la première fois, proposera aux délégués de ses 14,000 membres une politique d'action en matière d'environnement.

me qu'aujourd'hui encore, les 57 usines de pâtes et papiers établies au Québec produisent 4 000 tonnes d'écorces par jour, dont 90% sont incinérées, 800 tonnes de boue, dont 40% sont enfouies, et 100 tonnes par jour d'oxyde de soufre qui sont rejetées dans l'atmosphère.

La politique d'action proposée aux congressistes de la

FTFP met donc de l'avant un train de mesures visant à corriger cette situation, mais en respectant également la dimension de l'emploi et de la vitalité économique des communautés locales. Autrement dit: oui à la protection de l'environnement, mais serons-nous plus avancés si des mesures extrémistes ont pour effet d'éliminer des milliers d'emplois?

Négociations

Outre la question des négociations qui approchent dans le secteur pâtes et papiers (voir *Nouvelles CSN* no. 294), les congressistes seront également appelés à étudier des recommandations sur des revendications minimales concernant plusieurs éléments des conditions de travail des membres de la FTFP: les salaires et vacances, la flexibilité et la polyvalence (« le défi des prochaines années », dit Claude Plamondon), l'organisation du travail, un régime de sécurité du revenu pour se prémunir contre les effets des changements technologiques, et une clause stipulant que c'est le comité de santé-sécurité au travail qui décide des priorités, et donc de l'utilisation des sommes mises à sa disposition par l'employeur en vertu de la convention collective. Ce principe existe déjà à la Consolidated Bathurst de Port-Alfred.

Unité et autonomie

Autre sujet important, sur le plan interne, des débats de ce congrès: « Unité et autonomie, nos valeurs fondamentales », son thème officiel. « L'originalité et la force de notre centrale », explique Claude Plamondon, c'est l'autonomie de ses composantes. Et autonomie, pour nous, ça ne veut pas dire que tout le monde peut faire n'importe quoi, au contraire. Cela signifie aussi être solidaires des décisions prises par les autres organismes tout aussi autonomes, dans le respect de leurs particularités. Renforçons les syndicats à la base, puis les fédérations et les conseils centraux, et c'est toute la centrale qui en sera renforcée. Des syndicats forts, il n'y en a pas qui partent! »



Des offres globales? Pourquoi?

par Jean-Anne Bouchard

«Le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, fait preuve d'un manque d'éthique grave et brise toutes les règles établies en matière de relations de travail. Comme il l'a fait avec les infirmières, le ministre Johnson tente par tous les moyens d'attaquer la crédibilité des porte-parole syndicaux et de leur organisation», déclarait la vice-présidente de la CSN, Monique Simard, au moment de rendre publique la décision d'exiger du gouvernement des offres globales, déclenchant ainsi le processus de consultation des assemblées générales.

Daniel Johnson,
président
du Conseil
du Trésor

Au début de novembre, les échanges publics qui ont eu lieu entre le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, et la CSN, par la voix de sa vice-présidente, ont été pour le moins tumultueux. Les quatre fédérations du secteur public en sont venues à la conclusion qu'il fallait maintenant tirer les choses au clair avec les membres sur l'état de la négociation, plutôt que de laisser le président du Conseil du Trésor continuer de semer la confusion et discréditer les efforts syndicaux pour en arriver à un règlement. Elles ont exigé du gouvernement le dépôt d'offres globales à la table commune ainsi qu'à celles de la Fédération des affaires sociales et de la Fédération des professionnel·les salarié·es et cadres du Québec.

Rappelons que la FAS déposait, le 25 octobre dernier, une proposition de règlement. Comme l'a affirmé sa présidente, Catherine Loumède, il est possible d'en arriver à une entente car la proposition mise sur la table tient compte à la fois des objectifs syndicaux et des préoccupations patronales exprimées. Or, il semble que l'objectif d'arriver à une entente ne soit pas partagé par le gouvernement, qui maintient fermement ses positions à la table de négociation tout en faisant pression sur les directions d'établissements pour qu'elles appliquent avec diligence et fermeté toutes

les mesures de la Loi 160, y compris la perte d'années d'ancienneté. À la proposition de la FAS, la partie patronale n'a formulé que des réponses incomplètes, insuffisantes, ne permettant pas de dégager un terrain d'entente.

Des pas importants

À la table commune, des pas importants ont été franchis le 4 octobre, lors de la rencontre entre la vice-présidente de la CSN, la présidente de la CEQ et le président du Conseil du Trésor. Toutefois, avant d'aller plus loin dans la négociation sur les matières communes (salaire, équité salariale, retraite), les parties avaient alors convenu de consacrer les efforts à la négociation aux tables sectorielles pour faire débloquer la situation. Des ententes de principe sont intervenues par la suite, entre autres aux tables des employé·es de soutien des cégeps, des commissions scolaires et de deux syndicats des organismes gouvernementaux.

Par ailleurs, l'entente de principe conclue à la table des enseignantes et des enseignants des cégeps (FNEEQ), le 18 octobre dernier, est aujourd'hui remise en question par la Fédération des collèges. Celle-ci n'est plus d'accord sur le nombre d'enseignantes et enseignants qu'elle avait accepté d'ajouter pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants.

*C'EST MOI
LE SPÉCIALISTE DE LA
POUDRE À CANON,
DES BOUTONS À QUATRE TROUS,
DU POIL À GRATTER
ET DES TRAPPES À SOURIS!*



Devant la situation aux tables des affaires sociales et de la FNEEQ, qui confirme l'absence de volonté politique d'en arriver à un règlement, la décision des quatre fédérations a été d'aller consulter les membres. Le petit jeu de cache-cache du gouvernement a assez duré. Les membres décideront de la suite de la négociation au regard de ce qui sera sur la table au moment de la consultation des instances.

Des actions pour faire bouger la partie patronale!

Ça gronde à l'ACSSQ

Dix-neuf président-es et représentant-es de syndicats de 10 CSS affiliés à la FAS-CSN ont occupé les locaux de l'Association des Centres de services sociaux du Québec (ACSSQ) le 10 novembre dernier. Ils ont exprimé leur colère face au comportement de cette association patronale au cours de la présente négociation et décrié sa docilité à appliquer les sanctions de la Loi 160.

Pourquoi l'ACSSQ se refuse-t-elle aujourd'hui à dénoncer le manque de ressources alors qu'en temps normal elle le reconnaît? Pourquoi l'ACSSQ invoque-t-elle l'illégalité de la grève pour

ordonner à ses directeurs d'appliquer la Loi 160, alors qu'elle cautionne quotidiennement le fait que des intervenant-es sociaux se retrouvent en pratique en situation d'illégalité, faute de personnel pour répondre aux exigences de la loi sur la protection de la jeunesse?

L'ajout de 269 postes dans le réseau des CSS constitue un enjeu majeur de négociation sur lequel le gouvernement et l'ACSSQ refusent encore de répondre positivement. Actuellement, les CSS ne sont plus en mesure d'accomplir adéquatement leur mission première. □

Équité salariale

À L'AIDE JURIDIQUE AUSSI!

Le jeudi 9 novembre, les employées de bureau (CSN) de l'Aide juridique sont entrées au travail «déguisées» en hommes. Ce geste symbolique, elles l'ont posé pour démontrer à leurs employeurs et au gouvernement qu'elles n'acceptent pas qu'il n'y ait rien pour les syndicats de l'Aide juridique dans le dépôt gouvernemental de septembre sur l'équité salariale.

«Si les employées ont décidé de poursuivre les actions, déclare la présidente du regroupement des syndicats de l'Aide juridique Lise Marcotte, c'est qu'elles se demandent pourquoi la partie patronale n'a rien à dire sur ses intentions dans le dossier de l'équité salariale pour les organismes gouver-

nementaux. Pourquoi ce premier pas, qui a été fait dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux n'est-il pas fait aussi envers nous?»

La FEESP représente 10 syndicats d'employées de bureau d'Aide juridique et leurs 400 membres à travers la province.

«Les travaux de la CSN qui ont servi à l'élaboration de ces demandes, rappelle sa présidente Ginette Guérin, ont clairement démontré que les employées de bureau subissent une forte discrimination. Le gouvernement doit maintenant mettre les efforts nécessaires pour éliminer cette discrimination. Le problème ne peut plus être reporté indéfiniment.»

Un prix gênant

Par les temps qui courent, rares sont les directions d'établissement de santé et de services sociaux qui peuvent se vanter que tout va bien. Ce n'est certes pas le cas au CLSC Centre-Sud, où les travailleuses et les travailleurs ont décerné le prix citrouille à leur directrice générale, Renée Spain, qui n'a pas perdu de temps pour appliquer intégralement les trois sanctions prévues à la Loi 160 concernant la non-retenue de la cotisation syndicale, la réduction de traitement et la perte d'ancienneté.



En pleine journée d'Halloween, les masques sont tombés. Cette directrice générale a reçu, dans toute sa splendeur, une citrouille pour l'administration la plus répressive en ville. Dernièrement, elle refusait au syndicat l'accès au conseil d'administration pour informer les membres des conséquences de l'application de la Loi 160. Mme Spain a, de la même façon, décliné toutes les invitations du syndicat pour discuter des mesures qu'elle appliquait systématiquement. Pendant la grève, Mme Spain a aussi eu recours à des scabs. Maintenant, elle y va de l'application d'une nouvelle liste d'ancienneté pour l'octroi de poste. C'est donc pour l'ensemble de son oeuvre répressive que le prix citrouille lui a été décerné.



À travers le Québec

12 000 militantes et militants n'ont pas craint de prendre la rue le 1er novembre, en dépit des grands vents et du froid, pour dire leur opposition à la Loi 160 et à ses sanctions. Et malgré la dureté de la répression, la bonne humeur et l'humour étaient au rendez-vous.

Les directions des fédérations et les membres du Comité exécutif de la CSN se sont retrouvés dans l'une ou l'autre des manifestations. C'est ainsi que le trésorier Léopold Beaulieu s'est

retrouvé à Hull, le secrétaire général Michel Gauthier à Québec, la vice-présidente Céline Lamontagne à Trois-Rivières, le vice-président Roger Valois à Gaspé, le président Gérald Larose et la vice-présidente Monique Simard à Montréal.

Partout, le message a été le même: l'application des dispositions de la Loi 160, en particulier celles touchant l'ancienneté, va conduire les institutions dans une situation invivable. On assiste déjà à une détérioration inquiétante du climat de travail.



À Montréal, 5000 personnes s'étaient rangées derrière la bannière de tête où se retrouvaient les Pierre Paquette, Lorraine Pagé, Gérald Larose, Diane Lavallée, Monique Simard, Catherine Loumède, Ginette Guérin, Jacques Guénette et Denis Choinière.



Devant l'Assemblée nationale de Québec, on estime à 1200 le nombre de militantes et de militants qui sont allés dire leur opposition à la Loi 160.



C'est un cheval tirant derrière lui le tombeau de la Loi 160 qui était en vedette dans les rues de Trois Rivières.



Lorraine Pagé, Gérald Larose et Diane Lavallée dirigeaient ce mouvement unitaire dans toutes les régions du Québec.



Plusieurs militantes et militants de syndicats du secteur privé sont venus apporter leur solidarité aux travailleuses et aux travailleurs frappés par la Loi 160. À Québec et à Montréal, les employé-e-s du Manoir Richelieu et les syndicats de Voyageur étaient là.

Fin prochaine du marathon?

Par Michel Crête

De nouveaux développements sont survenus dans le conflit chez Voyageur. Le médiateur spécial a déposé un rapport qui rallie les syndiqué-es. Reste l'accord de l'employeur, et le protocole de retour au travail. Dans l'espoir de hâter un règlement, la CSN multiplie les pressions.

Les quatre syndicats de la compagnie Voyageur se sont prononcés à scrutin secret, le 5 novembre dernier, dans des proportions variant de 64% à 89% (pour une moyenne de 75%) en faveur du rapport du médiateur spécial affecté à leurs dossiers, M. Yvan Blain. Du même soufflé, les 60 employé-es de bureau, en lock-out depuis décembre 1987, et les 240 syndiqué-es de l'entretien et des terminus de Montréal et de Québec, en grève depuis juin 1988, ont donné leur aval aux ententes déjà intervenues sur des enjeux majeurs, dont les salaires, entre leurs représentants et ceux de l'employeur.

Des efforts syndicaux sérieux

Le président de la CSN, qui a suivi de très près la lente évolution des dossiers de négociations, estime que les quatre syndicats affiliés à la CSN ont fourni les efforts et les énergies qui s'imposaient pour en arriver à une entente négociée, renonçant, entre autres, aux périodes de repas payées et à certains congés. C'est aussi ce qu'a constaté le médiateur, M. Blain: «Tous doivent cependant reconnaître que les syndicats ont dû, sur certains aspects du dossier, faire marche arrière sur des points qu'ils protégeaient jalousement. C'est donc avec beaucoup de difficultés qu'ils ont accepté le point de vue de la compagnie pour assurer à cette

dernière, d'abord sa survie, et par voie de conséquences, la majorité de leurs emplois», écrit le médiateur dans son rapport.

Rappelons qu'au début des négociations, Voyageur voulait obtenir des concessions monétaires (salaires et avantages sociaux) de l'ordre de 20% à 31%; recourir, dans certains cas, à la sous-traitance; éliminer d'autres emplois sans restriction à l'occasion de changements technologiques; et, enfin, faire appel à des agences privées pour couper à nouveau les effectifs en place.

Des gains intéressants

Les syndiqué-es de Voyageur ont voté en faveur de conventions collectives qui les mettent à l'abri de l'introduction de changements technologiques et de la sous-traitance, et qui prévoient la protection de la majorité des emplois, ainsi qu'un montant forfaitaire de 1000\$ pour les employé-es réguliers et au pro-rata des heures travaillées pour les employé-es d'appoint. Les employé-es de bureau toucheront, à la signature, une augmentation de 25,00 \$ par semaine. Ensuite, pour une convention de trois ans, ils auront des hausses totalisant 11%. Pour leur part, les syndiqué-es de l'entretien enregistrent, après trois ans, des augmentations salariales totalisant 12,5%. Les syndiqué-es du terminus de Montréal recevront, toujours pour trois ans, des hausses



Le député de la circonscription de LaSalle-Émard, M. Paul Martin Jr, grand patron de Voyageur et aspirant à la chefferie de Parti libéral du Canada (PLC), et le président du Syndicat des employé-es de bureau de Voyageur (CSN), Maurice Grenier.

de salaires atteignant 11%. Leurs camarades de Québec, quant à eux, toucheront des augmentations totalisant 12%.

Mais tout n'est pas terminé!

«Les conflits de travail ne sont pas pour autant terminés: il reste maintenant à la direction de Voyageur à se prononcer sur le rapport de médiation et à entreprendre les négociations sur le protocole de retour au travail», a déclaré Gerald Larose au cours d'une conférence de presse.

C'est pourquoi le Conseil fédéral du 4 novembre dernier a adopté une proposition visant à multiplier, en novembre et décembre, les manifestations devant les terminus de villes importantes où l'on retrouve Voyageur.

Quelque vingt grévistes et lock-outé-es de la compagnie se sont rendus au Ramada Inn du centre-ville de Montréal, en fin d'après-midi, le 30 octobre, où ils ont perturbé une conférence de presse des «Canadiens pour Paul Martin Jr», député fédéral de la circonscription de LaSalle-Émard, et également aspirant à la chefferie du Parti libéral du Canada (PLC) à son prochain congrès, à Calgary. Ils voulaient ainsi rappeler aux partisans de M. Martin qu'ils espèrent un règlement rapide à un conflit qui a déjà trop duré. □

Bienvenue!

Bienvenue aux vingt-cinq professionnel-les du Centre Mackay, à Montréal, un centre de réhabilitation pour enfants handicapés. Ces employé-es feront partie du Syndicat des professionnel-les des affaires sociales du Québec (SPASQ-CSN).

Câbles R.P.

Les 32 employé-es de Câbles R.P., à Montréal, ont récemment adhéré à la Fédération nationale des commu-

nications (FNC-CSN). Il s'agit d'un premier syndicat pour ce groupe de travailleuses et travailleurs.

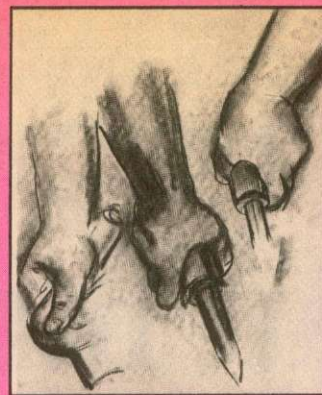
Cuir du Kamouraska

Le 2 novembre dernier, le syndicat des salarié-es du cuir du Kamouraska recevait ses deux accréditations pour représenter les 10 travailleuses et travailleurs des Cuirs Saint-Laurent de Saint-Pascal de Kamouraska et 30 autres des Entreprises P. E. Boucher de Saint-Roch-

des-Aulnaies. Ce syndicat est affilié à la Fédération du commerce.

Ouellet Canada Inc.

Dans le secteur de la métallurgie, le syndicat des travailleuses et travailleurs de Ouellet Canada Inc. de l'Isletville recevait son accréditation le 18 juillet dernier. Ces 75 salarié-es d'usine fabriquent des appareils de chauffage électrique pour les secteurs résidentiel et commercial.



Mains d'un ébarbeur, 1943

Des dessins engagés

La Galerie d'Art Saidye Bronfman de Montréal présente une rétrospective des dessins de Louis Muhlstock jusqu'au 23 novembre prochain.

Né en Pologne en 1904, Muhlstock a émigré à Montréal avec sa famille en 1911. Il a activement participé à la vie artistique juive montréalaise durant toute sa vie en tant qu'artiste-dessinateur. Il dessinait son entourage immédiat qui, dans certains cas, reflétait la situation sociale et économique de l'époque.

C'est précisément ce qui rend cette exposition digne de mention. On sait que les artistes engagés ne courent pas les rues. On peut, entre autres, y admirer des portraits de soudeurs, de riveurs, d'ébarbeurs; une «Femme au tonneau dessableur», des travailleuses et travailleurs de l'industrie de la guerre. Et surtout, l'impressionnante «Dernière cène (Le dernier bon de secours)»

Il s'agit d'un art essentiellement expressionniste où le contenu prime sur le style, où l'artiste émeut plus par la justesse de son témoignage que par l'originalité de son dessin.

On quitte à regret cette exposition en se disant que l'art et l'engagement social peuvent cohabiter et que d'autres Muhlstock pourraient témoigner de ce qu'ont vécu les ex-employé-es du Manoir Riche-lieu, de Cadbury ou de Lapalme...

Le français au travail ça s'impose!

«Nous sommes au Québec pour faire des affaires, et nous les ferons en français!»

La francisation des milieux de travail au Québec se heurte, la plupart du temps, au peu d'intérêt manifesté par les dirigeants d'entreprises, qui perçoivent cette démarche comme une tâche astreignante et inutile. Cela explique, en partie du moins, le fait qu'en 1989, seulement 50% de la grande entreprise québécoise soit francisée.

Heureusement, toutefois, il n'y a pas que des ombres au tableau. Prenons le cas de la compagnie de papier Kruger de Bromptonville, qui possède plusieurs filiales au Québec. La francisation active de cette compagnie a commencé bien avant l'adoption de la Charte de la langue française en 1977. «Lorsqu'il est entré en fonction, chez Kruger, le directeur de la compagnie s'est adressé aux travailleuses et travailleurs en ces termes: "Nous sommes au Québec pour faire des affaires et nous les ferons en français!"», a rapporté récem-

ment à *Nouvelles CSN* un travailleur membre du comité de francisation de l'entreprise, M. Romuald Blais.

En fait, selon Romuald Blais, «la démarche de francisation de Kruger a débuté au moment de l'adoption de la Loi 22. Au retour d'une mission en France, le directeur des ressources humaines avait dès lors commencé à franciser l'affichage de l'usine», dit-il. Si bien que, lors de l'élaboration du programme de francisation, cet aspect était déjà conforme à la Charte de la langue française.

D'autres initiatives avaient aussi été prises dans le domaine de l'affichage en général; les formulaires et les titres de fonction étaient francisés. Même chose pour les conventions collectives.

La francisation de l'entreprise, «ça s'est fait sur le plancher», ajoute Romuald Blais. Le comité de francisation a visité tous les départements de l'usine. Toutes les travailleuses et travailleurs se sont

mis à la tâche. Les difficultés terminologiques, entres autres, étaient nombreuses et le travail, au départ, paraissait insurmontable. «Pour une seule usine, par exemple, nous avons dû traduire 20 000 entrées de données informatiques. C'est un travail de bénédictin! Mais en bout de ligne, cela représente une réussite des plus valorisante», déclare-t-il.

Sans fausse modestie, affirme Romuald Blais, «on peut dire que les membres du comité de francisation ont accompli, ensemble, un travail formidable!». À ce jour, tout est francisé ou presque. La compagnie devrait recevoir, bientôt, le certificat de francisation émis par l'Office de la langue française à toute entreprise ayant complété l'élaboration du programme de francisation prescrit par la Charte de la langue française. «Pour les travailleuses et travailleurs, ce certificat, c'est un véritable trophée!», lance Romuald Blais. Aujourd'hui, lorsqu'on s'adresse aux représentantes et représentants des travailleurs du comité de francisation de la compagnie, on les appelle «les sénateurs». «Ça fait un petit velours!» commente Romuald Blais.

Les travailleuses et travailleurs de la compagnie Kruger souhaitent voir se matérialiser «un changement de culture» sur les lieux de travail; c'est maintenant chose faite. Ils en sont, toutes et tous, très fiers. Un exemple, sans aucun doute, à imiter.

Louis Blackburn

Une deuxième chance pour les employé-es de l'Université Bishop!

Les quelque 200 employé-es de soutien de l'Université Bishop, à Lennoxville, auront très prochainement l'occasion de devenir membres d'un syndicat affilié à la CSN! Un juge du tribunal du Travail, M. Claude Saint-Arnaud, a en effet ordonné, le 12 octobre dernier, la tenue d'un second vote d'allégeance syndicale, vote durant lequel les salarié-es auront alors à choisir non pas entre deux organisations syndicales, mais entre le fait d'être syndiqué ou non!

Les faits

À la suite d'une décision prise en mars 1987 par la direction de l'Université Bishop de confier l'entretien ménager à un sous-traitant, les travailleuses et les travailleurs, réalisant alors la précarité de leur emploi, ont décidé de se protéger et d'adhérer à la CSN. Les bonzes de l'Université des Cantons de l'Est ont tout d'abord contesté la légitimité du syndicat. Si bien que le ministère du Travail a ordonné un vote d'allégeance pour vérifier si les travailleuses et travailleurs désiraient ou non être membres d'un syndicat. Par la suite, l'administration de cette université, vieille de 145 ans, n'a pas adopté une attitude de neutralité, comme le stipulent des articles du Code québécois du travail, mais elle est plutôt intervenue pour empêcher l'entrée d'un syndicat CSN. Aussi, en décembre 1988, lors d'un premier vote à scrutin secret, c'est par une très faible marge que les employé-es se sont prononcés contre l'entrée d'un syndicat. Sitôt le résultat connu, les représentant-es du syndicat ont demandé l'ordonnance d'un second vote.

Dissuasion

D'après le juge Saint-Arnaud, la direction de l'Uni-

versité et le recteur, le Dr Scott, ont oeuvré à dissuader les employé-es de se doter d'un syndicat.

Quelque temps avant le vote d'allégeance, «dans une période stratégique», la direction de l'institution a en effet convoqué les travailleuses et travailleurs à une réunion pendant les heures de travail et elle leur a aussi adressé deux lettres.

«Un scénario apocalyptique»

La direction et le personnel cadre de l'Université ont conçu «un scénario apocalyptique» pour contrer le syndicat. Par exemple: lors de la réunion à laquelle il fut largement question de la demande d'accréditation des employé-es de soutien, un cadres'est levé pour demander «à quel moment la CSN amènerait ses gens pour prendre leur "job"?». Dans la lettre adressée aux employé-es, l'Université et le Dr Scott se sont efforcés de vanter les mérites de la non-syndicalisation. Selon eux, si les employé-es adhèrent à un syndicat, ils se retrouveront avec un gérant du personnel, les rapports seront uniquement d'ordre conventionnels et conflictuels, ce sera l'absence de tout dialogue privé avec les employé-es, etc... Par contre, s'ils disent non au syndicat, ce sera plutôt un «ombudsman» qui répondra aux besoins des employé-es et, somme toute, les relations de travail seront plus harmonieuses.

À la lumière de la preuve qui lui a été présentée, le juge du tribunal du Travail conclut que l'Université a pris position dans une affaire juridique qui ne la concernait pas (un vote d'allégeance syndicale) et a tenté d'entraver les activités syndicales.



Nicaraguayens et volontaires canadiens déchargeant les milliers de boîtes de conserve envoyées par les donateurs.

Outils de paix pour le Nicaragua

Pour la sixième année consécutive, les 130 comités *Outils de Paix* du Canada, dont une quinzaine au Québec, organisent leur campagne de support au peuple et aux diverses organisations communautaires du Nicaragua. L'année dernière, les Québécois-es ont contribué pour une valeur de 231 094 \$ à cette campagne (sur un total de 1 125 151 \$ à travers le Canada), notamment en envoyant là-bas 19 pompes d'irrigation, 20 000 \$ d'équipement d'imprimerie, 685 paires de bottes, 20 199 cahiers servant à l'alphabétisation de la population, etc.

La campagne *Outils de Paix* de 1989 mise sur les priorités suivantes:

- des outils de jardinage pour appuyer un programme de jardins communautaires;
- des bottes de caoutchouc

pour les femmes qui travaillent en agriculture;

- des cahiers pour la poursuite de l'alphabétisation;
- des gants, protecteurs auditifs, lunettes protectrices, masques, etc, pour les travailleurs dans les champs, les mines et les manufactures;
- des toits de tôle ondulée pour les milliers de familles déplacées par les attaques de la Contra, qui ont fait 40 000 tués, blessés ou kidnappés, et le passage de l'ouragan Joan, lequel a laissé sur son passage plus de 300 000 personnes sinistrées, 30 000 maisons et 339 écoles complètement détruites.

Adresser vos dons à l'ordre de «SUCO-Coalition d'aide au Nicaragua», 1265 Berri, suite 295, Montréal (Qc), H2L 4X4 (tél: 514-288-0210). Un reçu pour fins d'impôt est envoyé sur demande.

Comment dire?

Il n'y a pas, en français, de verbe «se mériter». Quant au verbe «mériter», il signifie: être en droit de recevoir un avantage, ou d'être exposé à un inconvénient. C'est à tort qu'on donne à ce verbe le sens de «remporter», «gagner». On lit et on entend trop souvent des fau-

tes comme celles-ci: Il «s'est mérité» la médaille d'or; ou encore: Elle a «mérité» le prix Fémina (alors qu'elle l'a bel et bien remporté). On dira correctement: Il a **gagné** ou **remporté** la médaille d'or.

(Tiré du journal *Le 30*. Par Camille Chouinard, du Service de linguistique de Radio-Canada.)

APPUYONS LES GRÉVISTES DE L'AMIANTE!

Depuis le 29 mai, 105 travailleuses et travailleurs, employé-es de bureau et technicien-nes, membres du Syndicat des salarié-es cléricaux et techniques de l'amiante (FM-CSN), à Thetford-Mines, sont en grève pour obtenir le renouvellement de leur convention collective de travail.

On se rappellera qu'après la fusion des compagnies minières de la région de Thetford Mines, un vote ordonné par le Tribunal du travail entre la CSD, les Métallos et la CSN devait donner une forte majorité à notre organisation.

«Nous sommes des cols blancs qui se battent pour protéger leurs emplois. Cette lutte est importante pour notre région qui a connu de nombreuses pertes d'emplois. Nous sommes déterminés à gagner la bataille même si la lutte est plus longue du fait que l'employeur utilise ses 80 employé-es cadres pour effectuer une partie de notre travail. Votre appui moral et financier nous aidera à tenir jusqu'au bout», disent

ces travailleuses et travailleurs.

Des négociations très longues

Après une trentaine de rencontres de négociation, dont une vingtaine en conciliation, les membres ont appliqué le mandat de grève générale. Avant ce déclenchement, douze journées de débrayages sporadiques avaient été tenues pour forcer l'employeur à négocier de bonne foi, mais sans succès. La compagnie a modifié de façon unilatérale les conditions de travail et applique son offre pourtant rejetée à plus de 80 % en assemblée générale. Elle a décrété des gels et des baisses de salaire qui, pour neuf employé-es, signifiaient des pertes pouvant aller jusqu'à 3 000 \$ par année.

Lab Chrysotile s'est aussi opposée à l'arbitrage de la première convention collective; de plus, elle a embauché des scabs, comme le constate le rapport de l'enquêteur du ministère du Travail.

Environ 250 emplois de bureau à la compagnie minière ont été perdus depuis dix ans. On comprendra que la protection des emplois, la limitation de la sous-traitance et du travail des cadres soient une priorité pour ces travailleuses et travailleurs.

Sans augmentation de salaires depuis mars 1988, les 105 syndiqué-es revendiquent une convention collective de trois ans avec un rattrapage pour le tiers des membres et une clause d'indexation.

Chez Lab Chrysotile, il peut y avoir des écarts salariaux de 80\$ à 180\$ par semaine pour le même type d'emploi.

Le porte-clés

Les membres de la CSN peuvent poser un geste d'appui en achetant, au coût de 5,00 \$ l'unité, un porte-clés. S'adresser au Syndicat des salarié-es cléricaux et techniques de l'amiante, 908 avenue Labbé, Thetford Mines, G6G 2A8, (418) 338-3169.



Pierre Courchesne, président du syndicat de Lab Chrysotile

Un voile sur Le SOLEIL

Le président du Syndicat des journalistes du Soleil (FNC-CSN), Pierre Pelchat, n'a pas tardé à réagir aux propos de l'éditeur du journal, M. Robert Normand, qui avait soutenu devant les ombudsmans canadiens réunis en congrès à Québec que le Protecteur du citoyen «devrait pouvoir intervenir quant au maintien des services essentiels ou le contenu des conventions collectives dans le secteur public».

Faisant part, au nom du syndicat, de son étonnement et de sa déception, Pierre Pelchat écrivait à l'éditeur que ses propos «donnaient l'impression de trancher radicalement avec les revendications traditionnelles des journalistes pour un accès à l'information, une plus grande transparence.» M. Normand suggérait aux ombudsmans de se montrer davantage prudents avec la presse.

En suggérant au Protecteur du citoyen de «policer» les journalistes qui «se comportent mal», l'éditeur du Soleil ne milite pas en faveur de la crédibilité du journal et de ses journalistes, estime le président du syndicat.



C'est ensemble que les présidents de la CEQ, de la FTQ et de la CSN ont dénoncé, le 31 octobre, les changements apportés au régime d'assurance-chômage. Lorraine Pagé, Louis Laberge et Gérard Larose sont en effet intervenus publiquement pour demander une dernière fois au gouvernement fédéral de ne pas adopter en

catastrophe ce projet de loi déposé en juin au Parlement. Ils ont même lancé une invitation pressante aux premiers ministres des provinces canadiennes pour qu'ils interviennent au cours de la rencontre du 8 au 10 novembre. «Le résultat net de ces changements, a précisé Gérard Larose, sera de transférer aux frais des pro-

vinces celles et ceux qui seront évincés du régime fédéral d'assurance-chômage.» Ce dernier a qualifié de vol pur et simple pétré auprès des plus démunis l'opération qui consiste à

faire payer par la caisse d'assurance-chômage les programmes de formation qui l'étaient auparavant par le gouvernement. «On rend plus difficiles les conditions d'admission, on raccourcit la période de prestations et on impose des pénalités plus élevées aux chômeuses et chômeurs», a déploré le président de la CSN.

Québec

Grand ménage aux municipales

L'heure était au grand ménage à Québec, le 5 novembre, aux élections municipales. Le parti des promoteurs du béton, des spéculateurs de la haute et de la basse ville, qui avait la main haute sur la capitale depuis 25 ans, a mordu la poussière sous la poussée des forces populaires.

«Le programme et les orientations du Rassemble-

ment populaire rejoignent en partie nos revendications», a déclaré la présidente du Conseil central Nicole Madore, qui n'a pas manqué d'adresser un télégramme de félicitations au nouveau maire, M. Jean-Paul L'Allier, et à son équipe.

Très impliqué au plan municipal, le Conseil central entend poursuivre son

action et même l'accroître, en rappelant au nouveau pouvoir l'importance de mettre en place les Comités de quartier. L'organisme, à son dernier congrès fin septembre, avait dressé un bilan très sévère du Parti civique dirigé par Jean-François Bertrand, ex-ministre péquiste et animateur à la radio de M. André Arthur.

Autour
du Lac Meech

«Ce n'est pas parce que, ces jours-ci, on trouve des vices à l'Accord du Lac Meech au Manitoba qu'il faudrait qu'on se mette, au Québec, à lui trouver davantage de vertus qu'il n'en a», affirmait, sur un ton ironique, le porte-parole du Mouvement Québec Français, Guy Bouthillier, en conférence de presse le 7 novembre.

Le président Gérald Larose ajoutait, de son côté, que cet accord avait une singulière destinée. «Il y a 30 mois, on nous disait, pour nous convaincre, qu'il s'y trouvait de nouveaux pouvoirs dont il fallait se réjouir. Aujourd'hui, M. Bourassa et ses ministres, qui veulent maintenant convaincre le Canada anglais, soutiennent au contraire qu'il n'y a pas de nouveaux pouvoirs dans l'accord en question, tout au plus une consolidation de ce qu'on a déjà. Pourquoi signer dans ces conditions?», affirmait-il.

Aucun pouvoir nouveau attribué au Québec pour la défense de sa langue; maintien intégral et même renforcement du fédéral dans nos affaires linguistiques: en échange, une phrase sur la «société distincte», trop bien encadrée pour être utile. C'est ainsi que le MQF décrit ce fameux accord.

«Il est difficile de croire qu'il est question de la loi constitutive d'un pays à laquelle on voudrait nous voir adhérer, quand on voit la souque à la corde à laquelle se livrent les Getty de l'Alberta, qui veut un sénateur en échange du maintien de son appui, ou encore un Ghiz de l'Île du Prince-Édouard, qui menace de retirer son soutien si sa base militaire ne demeure pas ouverte», disait Gérald Larose à cette occasion.

Négociations de 1990 dans l'hôtellerie

On compare les conventions!

Après avoir élaboré une plate-forme commune de revendications en vue des négociations regroupées provincialement en 1990 (Voir Nouvelles CSN 294), les salariées et les élus de la Fédération du commerce de la CSN (FC-CSN) poursuivent à fond la préparation de cette négociation importante! Dix d'entre eux se sont, en effet, réunis au Centre de formation de la CSN, à Lanoraie, le dimanche, 29 octobre, une journée clémente et ensoleillée, on s'en souviendra, pour comparer les conventions collectives des syndicats d'employés d'hôtels affiliés à la FC-CSN.

Renforcer
les conventions!

Une telle démarche vise à ce que chacun des syndicats renforce sa convention collective et soit encore mieux équipé pour défendre ses membres. Ainsi, les représentants de la FC-CSN ont passé au peigne fin pas moins d'une vingtaine de chapitres qui régissent quotidiennement les relations de travail dans les hôtels du Québec. Les discussions ont porté sur des clauses concernant l'ancienneté, les changements technologiques, les congés de maladie, les congés parentaux, les congés sans solde, les congés sociaux, les droits de gérance, la formation professionnelle, les garanties des

heures de travail, les jours fériés, les libérations pour activités syndicales, les mesures disciplinaires, les primes, les REÉRs, la santé-sécurité au travail, la semaine réduite, les sous-contrats, les statuts d'employés, etc...

de négociations en six points, ainsi que tout autre sujet relatif à la négociation.

Rappelons que les demandes concernant les salaires, le régime d'assurances collectives et la durée



Le président de la CSN, Gérald Larose, en compagnie d'employés de la buanderie de l'hôtel Hilton, à Québec.

A cette première démarche préparatoire des demandes locales, viendra s'en ajouter une autre, aussi importante: celle de la consultation des assemblées générales sur leurs aspirations et leurs objectifs particuliers. Ce sont également ces mêmes assemblées générales qui adoptent ou modifient la plate-forme conjointe

de la convention collective seront élaborées en janvier prochain.

C'est sérieux!

Les énergies investies dans la plate-forme commune de négociations et dans une première préparation des demandes locales démontrent que la Fédération du commerce de la CSN (FC-

CSN) oeuvre déjà avec un grand sérieux à la prochaine négociation des syndicats du secteur de l'hôtellerie. Une négociation qui touche pas moins de 10 000 travailleuses et travailleurs de l'industrie hôtelière.

L'ARGENTINE ABSOUT SES DÉMONS

par Clément Trudel*

Un vent de conservatisme souffle sur l'Argentine. Les Argentins (par lassitude?) s'engagent dans une voie que le nouveau président Carlos Saul Menem a baptisée : Révolution constructive. Où cela mène-t-il ? On se rappelle que peu avant son entrée en fonction, fin juin (il y avait eu à Rosario les émeutes de la faim, suivies de près de 2000 arrestations), le successeur de Raul Alfonsín annonçait que l'économiste américain Jeffrey Sachs lui servirait de conseiller. Sachs a déjà dispensé ses conseils à Caracas et à La Paz; on sait ce que le Venezuela a connu en février comme contestation et répression. Sachs a un mot d'ordre, c'est de savoir dire non à tous ceux qui demandent quelque chose au gouvernement. Ce qui cadre bien avec Menem et son projet de « chirurgie majeure » pour un pays qui a connu la « sale guerre » dont le bilan minimum est de plus de 9000 disparus.

Le 10 octobre, le *New York Times* publiait un éditorial au titre évocateur : Argentina Pardons Its Demons (l'Argentine absout ses démons), au sujet de l'amnistie proclamée quelques jours plus tôt, et qui visait au moins 39 militaires condamnés pour avoir pratiqué la torture. Clémence et grandeur d'âme de la part de Menem qui a déjà connu cinq ans de prison et à qui les sondages donnent une popularité de 70% ? Pas tout à fait. Lors des cérémonies qui

marquèrent, fin septembre, le rapatriement des cendres de Juan Manuel Rosas (gouverneur de Buenos Aires mort en exil en Angleterre au 19e siècle), le président péroniste a eu ces mots révélateurs : « je suis prêt à payer n'importe quel coût politique » pour que les Argentins oublient leurs rancunes.

Dans un récent bulletin d'ALASEI (agence de Mexico) l'écho de ces paroles se retrouve chez Jorge Born, pdg de la multinationale BUNGE & BORN (céréales et grains). Born se dit prêt, « pour favoriser la réconciliation nationale », à pardonner à ceux qui l'ont kidnappé, lui et son frère Juan, en 1974. Les Montoneros (guérilleros péronistes dont le mouvement est légalisé aujourd'hui sous une autre appellation) obtinrent en 1975 une rançon de 60 \$ millions en échange des frères Born. Jorge Born est disposé à passer l'éponge vis-à-vis de péronistes qui, par leurs exactions, ont en partie préparé l'intervention des militaires en 1976 ! Décidément, l'absolution de groupe est de rigueur dans ce pays ! Mais de la multinationale, Menem a déjà reçu un traitement de faveur : son ministre du Travail, Jorge Triaca, en est issu, de même que Miguel Roig, qui, s'il n'était pas mort prématurément à Paris le 14 juillet, aurait pu signer la « chirurgie majeure » que Menem appelle de ses vœux. Bon seigneur, Born a autorisé Nestor Rapanelli, autre dirigeant de BUNGE &

BORN, à remplacer Roig au conseil des ministres.

À Buenos Aires, il y a un casse-tête à résoudre. Le seul Montonero à ne pas avoir été amnistié est Mario Firmenich, le « génie » du groupe qui purge présentement une peine de 30 ans. Firmenich vient de lancer un appât à Menem : 30 \$ millions de la rançon seront versés au trésor public pour mettre sur pied un plan de création de 40000 emplois (agriculture et élevage) et pour donner du travail à 230 000 autres Argentins - il y avait 12 millions de chômeurs en Argentine en septembre. Menem semble avoir eu raison de l'hyperinflation; les laissés pour compte sont nombreux dans ce début de relance et la dette extérieure de 60 \$ milliards n'aide pas à dégager l'horizon (on sait les exigences du FMI pour débloquer de nouveaux prêts).

Voilà. Le vent de conservatisme est là. Menem a obtenu de Thatcher le rapatriement des cendres de Rosas, cet « homme de fer » que vénèrent nombre d'Argentins. Il reprendra sans doute les relations « normales » avec Londres, et les Malouines seront oubliées. À condition de faire avaler à la Confédération Générale du Travail (CGT) son Pacte social qui reporte en mars 1990 tout ajustement sensible des traitements (le salaire minimum est d'environ 30 \$ US par mois).

La CGT, c'est Saul Ubaldini (secrétaire général), péroniste lui aussi, qui n'entend pas ame-

niser l'influence de sa centrale dans la vie d'un pays où le parapluie péroniste abrite toute une palette de tendances - mais ne risque-t-on pas d'y étouffer les voix des péronistes moins enthousiastes envers cette sorte de Thatcher gaucho qu'est Menem, qui agglutine autour de lui les plus conservateurs de ses supporters ? Une revue publiée à Montréal par le Comité chrétien



Carlos Menem

pour les droits humains en Amérique latine (*Caminando*, Vol. X, no 3) n'y va pas par quatre chemins : « au niveau du syndicalisme, Menem s'est appuyé sur la mafia syndicale, la vieille bureaucratie des tueurs, dirigée par Lorenzo Miguel », de l'Union des Ouvriers de la Métallurgie. Excessif, ce diagnostic ? Peut-être, mais retenons qu'un ministre de la Défense, Humberto Romero, a déjà fait faux bond parce qu'il n'arrivait pas à se résoudre à absoudre par centaines les « démons ».

* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.



Travailleur de Boeing fort convaincu de la pertinence de sa grève.

États-Unis

Big Bang chez Boeing

Depuis le 4 octobre, 57000 ouvriers de Boeing ont déclenché la grève. Que demande-t-on du côté syndical? Des hausses de salaires qui tiennent compte des (énormes) bénéfices et la fin de l'esclavage des heures supplémentaires obligatoires. Qu'offre-t-on du côté de la direction? Des primes. Les débrayages frappent les usines de Seattle (trois quarts des employés) mais également les établissements industriels du Kansas et de la Californie. Les patrons, forts des concessions obtenues en 1983 et 1986, ont adopté la ligne dure... et les négociations avancent à pas de tortue. Les ouvriers n'ont pas oublié la grève de quarante-cinq jours de 1977; ça endure, une expérience comme celle-là! Et puis, il y a un as ou deux dans le jeu de l'International Association of Machinists qui représente

les ouvriers: le carnet de commandes de Boeing, 1600 appareils valant 80 milliards \$!

France

La guerre des pacifistes

La non-violence serait-elle l'arme de l'avenir? Le document «Lutter autrement. Pour une action non-violente et efficace», publié récemment en France aux éditions Nouvelle Cité, porte à le croire. Fruit du travail laborieux de deux mille cinq cents chrétiens (catholiques et protestants) appartenant à une centaine de groupes pacifistes, le texte repousse «le refus de se défendre», pour mettre de l'avant «une autre manière de se défendre». Jamais un document d'Église (treize évêques l'ont signé) n'a été aussi loin dans la définition, y compris théologique, de la non-violence et sa promotion comme moyen de résoudre tous les conflits de la vie sociale, politique et même

militaire. À la lumière de la désobéissance civile, on y passe en revue l'éventail des techniques visant la non-collaboration systématique et massive des citoyens et de l'État. Et, fait intéressant, cette conception de la non-violence est élargie à toutes les formes de défense des droits et libertés, de la lutte contre la torture à l'élargissement du droit d'asile et aux actions pour obtenir l'augmentation de l'aide publique. À lire sans faute.

Le monde

Ces pauvres enfants...

Peut-on croire qu'il faille des textes de lois pour protéger ces êtres merveilleux que sont les enfants du monde? Après plus de dix années de négociations, l'Assemblée générale des Nations-Unies est sur le point de livrer au monde une charte pour la protection des droits des enfants. Quelque 42 pays ont participé aux discussions pour assurer aux petits de l'homme des droits fondamentaux concernant, entre autres, la protection contre les drogues, l'exploitation sexuelle, l'adoption internationale et l'accès à des cours de justice. La charte est importante, primordiale même. Quelque 100 millions d'enfants dans le monde travaillent dans des conditions néfastes; 80 millions n'ont pas de foyers; 10 millions sont des réfugiés et, chaque jour, 38000 meurent par manque de nourriture et de soins.

Japon

Travailleurs étrangers non bienvenus

La main-d'oeuvre manque au Japon. La pire crise à ce chapitre depuis quinze ans. Mais voilà: une loi vieille de 38 ans et largement appuyée par l'ensemble de la population interdit l'entrée officielle des travailleurs étrangers non spécialisés. Pourtant, de 100 000 à 400 000 travailleurs étrangers (de Chine, des Philippines et du Bangla Desh) sont déjà sur place et travaillent au noir dans des conditions inhumaines. Ni vus ni connus pour les autorités qui, questionnées, répondent que le Japon n'est pas doté de services sociaux adéquats pour aider ces étrangers...

Nouvelle-Écosse

Mémoire ouvrière

Le 23 octobre dernier, comme depuis trente-et-un ans, les gens de Springhill, en Nouvelle-Écosse, se sont souvenus des 74 mineurs morts au fond d'une mine de charbon de la région, en 1958. Si nos bien-pensants, en particulier nos éditorialistes spécialisés en relations de travail, passaient dans le coin, ils pourraient voir ce mémorial destiné à rappeler le sacrifice des travailleurs, et ils apprendraient aussi que de 1876 à 1969, année de la fermeture des mines, 441 hommes y sont morts pour que prospère le capital.

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Deux grands humoristes: Alain Dubuc et Marcel Adam

Moi, quand je désire aller à la pêche aux perles, je vais maintenant tout droit aux éditoriaux de *La Presse*.

Lorsqu'ils sont signés Alain Dubuc ou Marcel Adam, je suis sûr de ne pas revenir bredouille. Deux exemples.

Le 16 septembre, en pleine campagne électorale, M. Dubuc réclame une enquête sur le patronage. Il note cependant que le seul fait de présenter des listes de contrats décrochés par des entreprises ou des professionnels liés au Parti libéral ne suffit pas à démontrer qu'il y a eu patronage. Tout simplement, affirme-t-il, parce que le monde des affaires est libéral.

Aussi, continue-t-il, le patronage menace-t-il plus les libéraux que les péquistes. «C'est pourquoi, conclut-il, le favoritisme péquiste a pris d'autres formes».

Lesquelles, pensez-

vous? Vous ne devinerez sans doute jamais. Aussi bien vous donner la suite. La voilà:

«Dans cette campagne, certains engagements de M. Parizeau sont nettement des cadeaux pour des clientèles traditionnellement péquistes: enrichissement pour les employés de l'État, gel des frais de scolarité ou de consacrer un p. cent du budget aux organismes communautaires».

(À noter que si les dites clientèles étaient traditionnellement péquistes, le P.Q. serait probablement au pouvoir. Mais c'est une autre histoire).

Enfin, dernier clou: «une politique ciblée pour une clientèle amie coûte pas mal plus cher qu'un contrat attribué à M. X plutôt qu'à M. Y.»

Vous avez bien lu. Le favoritisme ou le patronage, ce n'est donc plus seulement de faire profiter des individus d'avantages auxquels ils n'auraient pas droit, c'est aussi de venir en aide à des groupes de citoyens; d'assurer la gratuité scolaire, par exemple, ou encore d'être un bon employeur. Et ça coûte plus cher que d'enrichir quelques amis. De là à conclure que c'est plus grave sur le plan économique...

Le patronage libéral, c'est donc de graisser les petits amis. Le patronage péquiste, ce sont les mesures sociales. M. Dubuc n'a, par ailleurs, pas indiqué où il classe les subventions aux entreprises.

C'est tortueux comme raisonnement mais en période électorale, ça avait, entre autres, le grand mérite de pouvoir frapper des deux côtés et de bien mêler tout le monde.

Deuxième exemple. L'autre drôle, Marcel Adam, y allait le 21 octobre d'un billet intitulé «La

partie patronale n'est pas l'innocente victime de syndicats ayant tous les torts».

Et là-dessus, il vous attaque la Loi 160 qu'il juge «inique et usurpatoire». «Je m'accorde avec les syndicats, affirme-t-il, pour dire qu'elle nie la Charte des droits en permettant à l'exécutif d'usurper le rôle du judiciaire en décrétant des sanctions sans accusation en bonne et due forme, et sans procès de la part d'un tribunal impartial et indépendant».

Mais néanmoins, il fallait la faire appliquer, sous peine de démissionner devant l'anarchie. Et tous ceux qui, comme lui, étaient en mesure de commenter le conflit, se devaient de veiller à ce que le gouvernement ne revienne pas sur sa décision.

«Il est plus facile, souligne-t-il, de la dénoncer maintenant qu'elle est en application».

Résumons. La Loi 160 est inique; elle nie la char-

te des droits, mais on doit la subir. On doit la dénoncer, mais exiger qu'elle soit appliquée. Car, en vérité il nous le dit, il ne faut jamais démissionner devant «l'anarchie».

Mais le comble, si c'est possible, c'est sa conclusion. Lisez-la et relisez-la sans cesse:

«Je ne comprends pas qu'une telle loi ait pu être adoptée sans réaction des gardiens de la démocratie, du droit et du simple bon sens. À moins que l'animosité contre les syndicats fût si grande à l'époque que le sens de l'équité l'a cédé à l'esprit revancharde».

Quel aveu, quel mea culpa, quelle question et quelle réponse! Car, enfin, est-il plus grand gardien de la démocratie, du droit et du bon sens, que la presse, ce quatrième pouvoir? Où étaient alors M. Adam et ses semblables? Avaient-ils donc une si grande animosité que l'esprit revancharde les a aveuglés à ce point?

MARCEL ADING ET ALAIN DUBONG





L'irréfragable plaisir des mots

À l'heure où, en France, les cerbères du purisme et de l'intégrisme de la langue française croisent hardiment le fer - le verbal et le scribouilleur-avec les révisionnistes qui prônent l'abolition d'un certain nombre de ses difficultés, *100 dictées pour devenir champion* constitue certes une pièce de choix dans l'arsenal de ceux qui, chez nous, se rangent sous la bannière des premiers.

Car ce sont précisément ces supposées difficultés qui servent de matériau à l'ouvrage de Jean-Christian Pleau: toutes ces exceptions aux règles grammaticales les plus courantes; tous ces mots à double consonne pour le verbe mais à une seule pour le nom, ou l'inverse; tous ces verbes au subjonctif avec accent circonflexe dans un cas, sans accent dans un autre; tous ces noms qui changent de sens selon qu'on les affuble d'un trait d'union ou d'une double consonne (ex: *arcane* et *arcanne*), tous ces accords piégés, selon qu'on attribue au mot la fonction d'adverbe ou d'adjectif, Jean-Christian Pleau s'amuse à les réunir dans un mê-

me texte, parfois même dans une même phrase, pour nous étaler tous les atours séducteurs et les appas trompeurs mais fascinants de la langue française. Pour qui aime jouer avec les mots, au sens propre de l'expression, l'exercice est un véritable délice!

Car c'est bien d'un jeu qu'il s'agit. L'auteur nous propose en effet d'user de ses *100 dictées* comme d'un jeu de société et suggère même un système de notation approprié. Il nous prévient d'ailleurs que «ce livre n'a pas d'abord été écrit pour être lu» - bien que, à mon avis, on puisse s'en régaler goulûment à sa seule lecture-, et que ses dictées, si elles sont composées de «textes fantaisistes ou amusants, en revanche, on a complètement négligé les questions de style, de vraisemblance ou d'exactitude scientifique. Nos dictées ne sont certainement pas des modèles d'élégance ou de légèreté» (...). Va pour la légèreté ou l'exactitude scientifique (que je ne saurais contester de toute façon!), mais j'aimerais bien, tout de même, que seulement la moitié des textes publiés dans nos journaux et magazines

arrivent au genou de ces dictées en matière de style et d'élégance!...

Et tant qu'à jouer, je vous suggère une autre façon de le faire, avec ces cent courts textes d'environ 35 lignes chacun: la seule recherche du sens des mots inconnus qui s'y trouvent nous apporte en effet le plaisir et la satisfaction de découvrir encore et encore de ces trésors contenus dans la corne d'abondance inépuisable de notre merveilleuse langue française. C'est à ce jeu que l'on pourra s'amuser, par exemple, à concocter dans la cornue de l'irréfragable plaisir des mots, l'arcane suivante: les *histrions* coiffés de *shakos* tout de *guingois* ont proféré dans les *maremmes* des *coquecigrues peccamineuses* et nullement *stochastiques*, et qui ont fait d'eux des *faquins* et des *bêlîtres*, de telle sorte qu'ils ont bien mérité la *schlague* recommandée par le *vidame atrabilaire*, confirmée, malgré sa légendaire *cautèle*, par le *bailli*, et consignée pour la postérité par le *tablelion*.

S'cusez-la...

Jean-Pierre Paré

JEAN-CHRISTIAN PLEAU

100 DICTÉES

POUR DEVENIR CHAMPION



Boréal

Pleau, Jean-Christian, *100 dictées pour devenir champion*, Boréal, 221 pages, 14,95\$.

Si «la connaissance des mots conduit à la connaissance des choses», comme l'a enseigné le grand Platon, et s'il est exact, comme l'a prétendu le non moins grand Victor Hugo, que «le mot est un être vivant», alors, le livre de Jean-Christian Pleau recèle des richesses inouïes!

Jean-Christian Pleau, rappelons-le, est ce Québécois qui a remporté l'an dernier, dans la catégorie junior, les «Championnats du monde d'orthographe de langue française», animés par nul autre que Bernard Pivot.

Le 15 août 1969, à midi, **Carlos Santana** et son groupe regardent la mer de gens qui se déplace lentement vers la scène montée pour la présentation du festival de **Woodstock**. Devant l'ampleur inattendue que prend l'événement, on demande à **Santana** de se produire «immédiatement», au lieu de le faire à 20 heures comme prévu, sinon il est retiré du programme. Agé de 22 ans seulement et jusqu'alors inconnu à l'est de la baie de San Francisco, **Santana** lance sa carrière et impose sa musique parmi les meilleurs dans le jazz et le blues.

Quelque vingt ans plus tard, on peut mieux mesurer l'apport musical du guitariste d'origine mexicaine en écoutant l'album compilation paru récemment sous l'étiquette CBS. Cet album reprend les grands moments de la carrière de **Santana** en 30 pièces totalisant un peu moins de 2 h 30 de musique. Pour ma part, j'ai redécouvert une très bonne musique riche en rythmes latino-américains qui soutiennent des airs de jazz et de blues.

Viva SANTANA!

En outre, **Santana** a eu l'excellente idée d'inclure plusieurs titres tirés de spectacles, ce qui rend vraiment justice aux musiciens. C'est ainsi qu'on retrouve, entre autres, les succès **Black Magic Woman** dans une version «live», enregistrée à Montréal et **Soul Sacrifice**, enregistré à Woodstock.

Implication

La participation de **Carlos Santana** à différents spectacles à caractère social et politique fait partie du cheminement de

l'artiste pour promouvoir ses idéaux. Outre **Woodstock**, il prend part au festival d'**Altamont**, Californie, en 1971, au **US festival**, en 1983, au **Live-Aid** et au concert d'**Amnesty International**, en 1987 et en 1988.

Du rock américain à Moscou!

Avec d'autres artistes, dont **Joan Baez** et **James Taylor**, il a fait partie de la première délégation d'artistes américains favorables à la paix et à la détente entre les deux grandes superpuissances, qui participa à un concert rock à **Moscou**.

Notons également son dernier disque solo **Blues For Salvador**, paru en 1988. «Dans les années soixante, explique-t-il, il était impossible d'échapper à la politique. Après avoir vu **James Brown** sur la télé nationale appeler à l'émeute à la suite du meurtre de **Martin Luther King**, on a tous compris que la musique et la politique sont intimement liées. Aujourd'hui, c'est la même chose. Tu ne peux faire exclusivement de la musique et oublier que, quelque part, des gens se font tuer. La musique représente un langage universel car qu'importe l'opposition

qu'on tente d'imposer, avec la musique il est possible de passer à travers».

Influences

Carlos Santana a appris le blues en écoutant **B.B. King** vers 1960. Mais ce sont définitivement les musiques du trompettiste **Miles Davis** et du saxophoniste **John Coltrane**, sous tous leurs aspects, qui l'ont influencé. **Santana** rend d'ailleurs un bel hommage à ces derniers dans **Just Let The Music Speak** et **Song Of The Wind**.

Viva Santana! est un album qui plaira définitivement à celles et ceux qui aiment le jazz, le blues et le rock, en raison de la richesse de sa musique et du fait qu'il demeure un album accessible. Par ailleurs, il est dommage qu'il ne contienne aucun titre de la carrière solo de **Santana**. CBS aurait eu avantage à rajouter un troisième disque comprenant des titres des albums «**Love Devotion**», avec le guitariste **John McLaughlin**, et «**The Swing Of Delight**» avec des musiciens de jazz: le pianiste **Herbie Hancock**, le bassiste **Ron Carter**, le saxophoniste **Wayne Shorter** et le batteur **Tony Williams**.

Louis-Serge Houle



Au nom du père, et du fils...

Deux fils à papa se retrouvent aujourd'hui dans de beaux draps. L'un a été battu; l'autre devrait se sentir abattu. Comme quoi, en dépit des apparences, cela peut devenir un destin malaisé que celui de fils de premier ministre.

À Québec, le fils de Jean-Jacques Bertrand, prototype de la garde montante ambitieuse, a voulu se servir de la vieille garde d'un parti en décomposition comme rampe de lancement. Chez les Romains, le peuple indiquait aux empereurs ou aux aspirants téméraires le chemin de la roche Tarpéienne, en bas de laquelle ils tombaient; la débarque était brutale. Le fils Bertrand a aussi connu la sienne: il est tombé en bas de la très haute opinion qu'il avait de lui-même, en bas du Cap Diamant. Dans l'état où il se trouve, il n'est même pas sûr que son ex-employeur, André Arthur, soit intéressé à le récupérer. Ce qui n'est pas peu dire.

Il est de mise, comme on le sait, dans les grandes familles qui ont fait leur marque dans le commerce ou dans la politique, que le père, en plus de donner à son aîné son nom, lui prête aussi son prénom. Ce n'est cependant pas garanti contre tous les risques car d'aucuns auront atteint soixante ans et seront encore surnommés Junior. C'est ce qui, de toute évidence, attend le fils de Daniel Johnson.

Recruté en politique sur le nom d'un père, déjà diminué par l'ombre projetée par un frère en passe de devenir lui-même premier ministre, Junior Johnson aura traversé sans bruit un stage de quatre années dans l'opposition. Avec un certain effort de mémoire, on le revoit dans une couleur si-

tuée entre le drabe et le gris.

Dans le haras de Power Corporation, il faisait office de secrétaire de direction. Il devait d'ailleurs au fait qu'il portait son nom - et à celui d'être un homme - d'avoir un salaire plus élevé que celui d'ordinaire attaché à la fonction de secrétaire de direction.

D'une ambition nourrie au nom qu'il porte, il s'était engagé dans la course au leadership du Parti libéral. Fils de son père et néanmoins rejeton de Power Corporation, il s'y classait troisième sur trois candidats. Ce qui, à première vue, est difficile à croire: il avait manqué de nez, étant battu par plusieurs longueurs.

Au ministère de l'Industrie et du Commerce, on se rappellera qu'il avait péremptoirement déclaré que Vickers ne pouvait pas fabriquer de beurre de pinottes; et qu'alors qu'il attendait les frégates du fédéral sur le quai de la Davie à Lauzon, elles étaient déjà arrivées à St. John's, New Brunswick. Résultat d'un libre-échange entre son patron Bourassa, Mulroney et Mackenna.

Junior est maintenant au Conseil du Trésor, dont on affuble le titulaire du nom de président. Pour la première fois de sa vie, cet homme de Power a l'impression d'en avoir.

Il s'en sert d'ailleurs pour épater la galerie de ses connaissances, étalant un peu partout son savoir dans des secteurs aussi diversifiés que la poudre à canon, les trappes à souris, le poil à gratter et les boutons à quatre trous.

À voir ce que cette jeunesse dorée fait avec le nom qu'elle porte, on se réjouit d'être né de père inconnu.

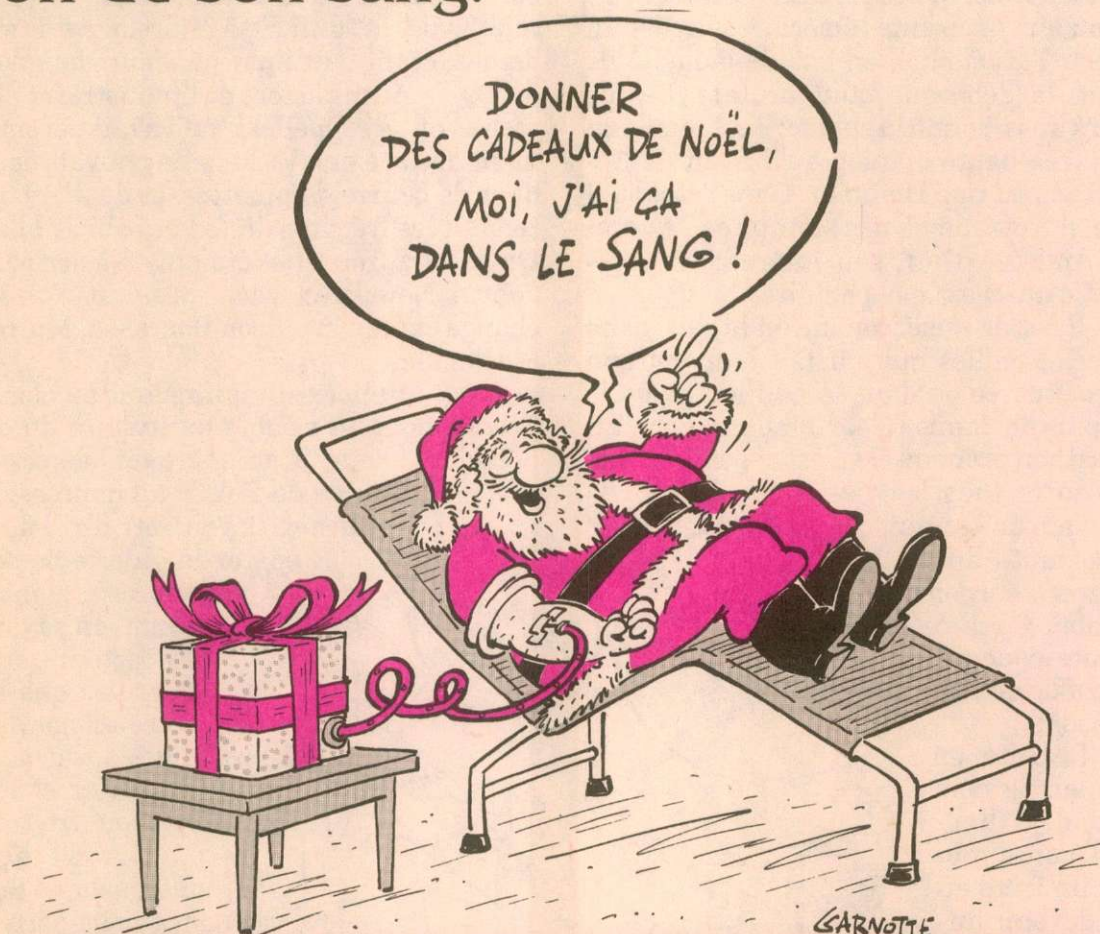
Michel Rioux



CLINIQUE DE SANG RETAQ-CSN

Pour la quatrième année consécutive, le Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec et la CSN tiennent une clinique de sang à la veille de la période des Fêtes, une de celles où les réserves de la Croix-Rouge ont le plus besoin d'être renflouées.

Toute la population, *et particulièrement les membres de la CSN*, sont invités à venir y poser ce geste de solidarité vital que constitue le don de son sang.



LUNDI LE 18 DÉCEMBRE 1989

Sous-sol du siège social de la CSN
1601 de Lorimier
(métro Papineau)
De 10 heures à 20 heures